

**Assemblée générale**

Distr. générale
27 février 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 164 de l'ordre du jour

Financement des activités découlant de la résolution

1863 (2009) du Conseil de sécurité

**Budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	8
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	9
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	9
II. Ressources financières	33
A. Vue d'ensemble	33
B. Contributions non budgétisées	34
C. Gains d'efficacité	34
D. Taux de vacance	34
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	35
F. Formation	35
G. Services de détection des mines et de déminage	36
III. Analyse des variations	37
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	40



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 71/311 et 70/286 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	41
A. Assemblée générale	41
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	45

Annexes

I. Définitions	50
II. Organigrammes	52

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (exercice 2018/19), dont le montant s'élève à 568 744 000 dollars.

Le projet de budget couvre le déploiement des effectifs suivants : 70 militaires des Nations Unies, 20 586 militaires de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), 200 policiers de l'AMISOM, 840 membres d'unités de police constituées de l'AMISOM, 351 agents recrutés sur le plan international, 189 agents recrutés sur le plan national, 20 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par les gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2018/19 et l'objectif du Bureau d'appui est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, établis pour la composante appui, à laquelle les effectifs du BANUS ont été assignés.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par le Bureau d'appui.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2016/17)	Montant alloué (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	160 797,2	171 343,3	165 770,0	(5 573,3)	(3,3)
Personnel civil	65 130,0	60 120,4	76 959,2	16 838,8	28,0
Dépenses opérationnelles	344 307,6	350 536,3	326 014,8	(24 521,5)	(7,0)
Montant brut	570 234,8	582 000,0	568 744,0	(13 256,0)	(2,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	5 585,3	5 026,4	6 645,6	1 619,2	32,2
Montant net	564 649,5	576 973,6	562 098,4	(14 875,2)	(2,6)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	570 234,8	582 000,0	568 744,0	(13 256,0)	(2,3)

Ressources humaines^a

	Observa- teurs militaires	Contingents des Nations Unies	Contingents de l'AMISOM ^b	Police de l'AMISOM ^b	Unités de police constituées de l'AMISOM ^b	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouverne- ments	Total
Militaires										
Effectif approuvé 2017/18	–	70	21 586	120	420	–	–	–	–	22 196
Effectif proposé 2018/19	–	70	20 586	200	840	–	–	–	–	21 696
Variation nette	–	–	(1 000)	80	420	–	–	–	–	(500)
Composante										
Appui logistique										
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	–	344	189	20	6	559
Effectif proposé 2018/19	–	–	–	–	–	351	189	20	6	566
Variation nette	–	–	–	–	–	7	–	–	–	7

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Dans sa résolution [2372 \(2017\)](#) du 30 août 2017, le Conseil de sécurité a décidé de réduire à 21 626 agents, au 31 décembre 2017, l'effectif du personnel en tenue de l'AMISOM, qui comprendrait au minimum 1 040 agents de police de la Mission, dont 5 unités de police constituées, cet effectif devant être réduit à 20 626 agents avant le 30 octobre 2018.

^c Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1863 (2009). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 mai 2018, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2372 (2017).
2. Le Bureau d'appui a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de continuer à fournir un dispositif d'appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), objectif que le Conseil a énoncé dans sa résolution 1863 (2009) et élargi dans ses résolutions 1872 (2009), 1910 (2010), 1964 (2010), 2010 (2011), 2036 (2012), 2073 (2012), 2093 (2013), 2124 (2013) et 2245 (2015).
3. Par sa résolution 2102 (2013), le Conseil de sécurité a créé la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), décidé qu'elle aurait son siège à Mogadiscio et que le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA, désormais appelé BANUS) serait intégré dans la Mission et lui fournirait des services d'appui administratif, financier et technique dans toute la Somalie.
4. Dans sa résolution 2124 (2013), le Conseil de sécurité a prié le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie d'appuyer l'armée nationale somalienne en lui fournissant des rations alimentaires et de l'eau, du carburant, des moyens de transport, des tentes et des moyens d'évacuation sanitaire intrathéâtre et décidé que cet appui exceptionnel se limiterait aux opérations menées conjointement avec l'AMISOM. Le Conseil a en outre décidé que cet appui serait financé par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.
5. Dans sa résolution 2245 (2015), le Conseil de sécurité a décidé que, compte tenu de l'élargissement de la mission du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie depuis sa création en 2009, le Bureau serait rebaptisé Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et qu'il serait chargé de fournir un appui à l'AMISOM, à la MANUSOM et à l'armée nationale somalienne lors des opérations menées conjointement avec l'AMISOM. L'appui direct au titre de cette assistance à l'armée serait financé par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, le personnel du BANUS devant veiller à ce que cet appui soit effectivement fourni dans le respect des dispositions de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Dans l'ensemble, le BANUS a mené à bien sa mission en contribuant à la consolidation de l'élargissement de l'AMISOM que le Conseil de sécurité avait autorisé dans sa résolution 2124 (2013), en appuyant l'offensive militaire contre les Chabab, ainsi qu'en renforçant la consolidation de la MANUSOM en Somalie et en appuyant ses activités de fond.
7. Il s'est acquitté de son mandat en fournissant des services sur les théâtres d'opérations selon un ensemble de modalités qui se caractérisait notamment par un effectif allégé, des fournisseurs extérieurs privés et des militaires de l'AMISOM.

8. Dans sa résolution 2372 (2017), le Conseil de sécurité a entériné l'examen de l'AMISOM mené conjointement par l'Union africaine et l'ONU ainsi que le transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM à l'armée nationale somalienne. Le retrait progressif de l'AMISOM a débuté en 2017, un millier de militaires ayant été remplacés, au 31 décembre 2017, par 500 policiers, dont 420 appartenaient à trois unités de police constituées. Au 1^{er} juillet 2018, l'effectif total autorisé de l'AMISOM sera de 21 626 agents en tenue, dont 1 040 membres du personnel de police. L'effectif militaire de l'AMISOM sera de nouveau réduit d'un millier au 30 octobre 2018. Le budget pour l'exercice 2018/19 prévoit donc un effectif de 21 626 agents en tenue du 1^{er} juillet au 31 octobre 2018 et de 20 626 du 1^{er} novembre 2018 au 30 juin 2019. Cette réduction des effectifs sera répartie entre les différents contingents et il n'y aura pas de diminution du matériel appartenant aux contingents au cours de l'exercice.

9. À l'avenir, le BANUS continuera à opérer dans un milieu instable qui est extrêmement dangereux et non permissif. Le contexte politique est d'une grande complexité et les risques accrus en matière de sécurité continueront de l'obliger à adapter ses stratégies opérationnelles aux conditions de sécurité particulières qui règnent en Somalie.

10. Le BANUS continuera d'apporter un appui à l'AMISOM, notamment depuis ses sites de Mogadiscio, de Kismayo, de Baïdoa, de Beledweyne, de Johar et de Baledogle. Les unités de soutien à la Mission des secteurs 1 et 5 seront opérationnelles. Le Bureau apportera son appui à l'AMISOM en renforçant les capacités de ses unités de soutien dans les secteurs 3 et 4 en vue d'accroître l'efficacité des services fournis le long des principaux itinéraires de ravitaillement. Il incombera toujours à l'AMISOM de prendre la relève à partir de ces sites en utilisant ses propres moyens de livraison.

11. Les travaux de construction que le BANUS prévoit de mener se limitent à des améliorations essentielles en matière de sécurité et à un projet pluriannuel de déplacement de ses locaux de l'aéroport international de Mogadiscio, le Gouvernement somalien ayant demandé que ceux-ci soient situés à 150 mètres au moins de la piste, conformément aux normes de sécurité de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Les travaux de construction prévus, qui devraient coûter plus d'un million de dollars en 2018/19 et comprendront les projets pluriannuels prévus, sont les suivants : a) transfert des locaux du BANUS à l'aéroport international de Mogadiscio, à 150 mètres de la piste (4,6 millions de dollars) ; b) amélioration du périmètre de sécurité des camps de l'aéroport international de Mogadiscio, conformément à l'évaluation des risques de sécurité, ainsi que des conditions sanitaires et hygiéniques des camps d'hébergement, y compris la construction d'un centre de loisirs commun (2,5 millions de dollars) ; c) forage de 20 puits en vertu de lettres d'attribution et de contrats de caractère commercial (2 millions de dollars).

12. Les mouvements de marchandises continueront de se faire par des livraisons directes à la Base de soutien logistique de Mogadiscio ainsi que par des services de transport privés desservant, depuis Mombasa (Kenya), Mogadiscio, Dobli (centre du secteur 2) et Kismayo (centre du secteur 6). Le secteur 2 sera desservi par la route depuis Mombasa, et le réapprovisionnement des secteurs 1 et 5 à l'intérieur de la Somalie se fera par la route depuis la Base de soutien logistique de Mogadiscio. Le BANUS continuera d'aménager les routes pour améliorer l'appui logistique apporté aux secteurs 3 et 4.

13. Les services d'informatique et de communications du BANUS sont passés des services par satellite en bande C à des services en bande L, qui constituent des solutions à basse latence et large bande moins coûteuses. Ces nouveaux services

fourniront aussi à l'AMISOM un accès limité à Internet à un coût préférentiel. La structure de base des services d'informatique et de communications, qui a été étendue à l'ensemble de la région centre-sud de la Somalie en 2014/15, continuera de permettre à chaque site de bataillon ou d'unité subordonnée de bénéficier de services de communications sécurisés et d'assurer la continuité des services dans les bureaux de la MANUSOM. Tous les grands sites bénéficieront d'infrastructures d'informatique et de communications permanentes, sous la forme de centres de données hébergés dans des conteneurs regroupant toutes les installations pertinentes. Le réseau TETRA restera limité aux postes de commandement de secteur et à Mogadiscio, tandis que les communications établies en dehors des postes de commandement et au niveau des compagnies seront assurées par des liaisons haute fréquence de type militaire, sécurisées et puissantes. Des dispositifs de vidéosurveillance seront également mis en place dans toutes les installations du BANUS et de la MANUSOM.

14. La composante aviation fournira des services essentiels de transport de passagers, d'évacuation sanitaire aérienne et de réapprovisionnement en urgence dans les zones qui ne sont pas accessibles par la route. La flotte sera composée de six hélicoptères militaires, de sept hélicoptères faisant l'objet de contrats commerciaux et de quatre avions. La MANUSOM et le BANUS se partageront deux avions et deux hélicoptères appartenant à cette flotte, à hauteur de 30 % et de 70 % respectivement. En outre, le BANUS aura également besoin de trois avions de réserve pour appuyer la fourniture de l'appui logistique jusqu'à ce que les unités de soutien de la mission soient pleinement opérationnelles ainsi que pour répondre à ses besoins ponctuels d'ordre opérationnel. Disposer de ces moyens sous forme d'appareil de réserve dans le cadre de contrats, et non à plein temps, permet de réduire les coûts des opérations aériennes du BANUS.

15. Dans sa résolution [2245 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a autorisé le remboursement aux contingents de l'AMISOM du matériel de restauration, des moyens de communications, des fournitures d'hygiène et de nettoyage, du mobilier et des articles de papeterie ainsi que des tentes, selon les dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents applicables au soutien logistique autonome. Pour l'exercice 2018/19, le coût des remboursements au titre du soutien logistique autonome est estimé à 24,7 millions de dollars.

16. Dans la lettre de son président datée du 15 avril 2016, adressée au Secrétaire général ([S/2016/351](#)), le Conseil de sécurité a pris note que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord était disposé à déployer un contingent autorisé de 70 militaires en Somalie destinés à soutenir le BANUS dans l'exécution de ses tâches.

17. Les services médicaux occupent une place centrale dans l'appui logistique apporté à l'AMISOM. Le BANUS apporte un appui dans ce domaine en prenant en charge les évacuations sanitaires vers les hôpitaux de campagne de niveau II et vers les hôpitaux privés de niveau III et IV de la région, y compris les évacuations de nuit. L'AMISOM continuera d'assurer les services hospitaliers de campagne de niveau I et II. Le BANUS continuera, pour sa part, à approvisionner en matériel et en fournitures les établissements sanitaires du centre-sud de la Somalie et administrera, à l'intention du personnel des Nations Unies basé à Mogadiscio, un centre de soins régi par un contrat commercial.

18. Le BANUS continuera de fournir à l'AMISOM et à la MANUSOM, en application d'un contrat-cadre, des services de communications stratégiques, de relations publiques et de production en vue d'aider ces missions à fournir une information exacte et à mieux faire connaître l'action qu'elles mènent en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique en Somalie.

19. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, dont les bureaux sont situés dans ses locaux, le BANUS continuera d'aider l'AMISOM à atténuer les menaces liées aux engins explosifs improvisés, au moyen d'unités de soutien à la Mission, d'opérations menées dans les secteurs, de chiens détecteurs d'explosifs et de formations à la neutralisation d'explosifs. Étant donné que l'AMISOM mène davantage d'opérations au sol dans l'ensemble des secteurs, elle doit être en mesure de faire face aux risques accrus d'explosion d'engins improvisés qui en résultent ainsi qu'à d'éventuels changements de tactique. Au cours de l'exercice 2018/19, le BANUS continuera d'élargir les unités de soutien à la Mission en augmentant les effectifs du personnel d'encadrement et de veiller à ce que l'AMISOM bénéficie d'un appui suffisant face à la menace grandissante que représentent les engins explosifs improvisés, tout en renforçant les capacités stratégiques dont dispose la Mission pour conseiller sur la manière de réduire cette menace lors des opérations menées conjointement avec les forces de sécurité somaliennes.

20. Le BANUS continuera de se doter des moyens nécessaires pour aider l'Union africaine et l'AMISOM à élaborer leurs propres politiques et normes environnementales et à les appliquer.

21. Par ailleurs, le Bureau continuera de veiller au respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, pierre angulaire du partenariat entre l'ONU et l'AMISOM et condition préalable à la fourniture d'un appui à la mission et à l'armée nationale somalienne.

22. Il est proposé de réorganiser la composante appui du BANUS durant l'exercice 2018/19, dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions. Ce travail permettra de fournir des services de bout en bout dans le domaine de l'appui aux missions, d'intégrer des groupes travaillant à plusieurs niveaux et de tenir dûment compte de l'importance des services au client et de la priorité à accorder à ce dernier. À cet égard, l'accent sera mis sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'élargissement de l'appui apporté par les centres de services partagés, la mise en œuvre d'une stratégie environnementale et la nécessité d'harmoniser davantage les structures d'appui aux missions. Ces modifications portent sur trois grands piliers, à savoir la Gestion des opérations et des ressources, la Gestion de la chaîne d'approvisionnement et la Gestion de la prestation de services, qui seront chacun dirigés par un Chef de service (D-1).

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

23. Le BANUS continuera de renforcer ses consultations avec la Commission de l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Il poursuivra également sa coopération avec le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements en ce qui concerne les services relatifs aux mouvements. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) bénéficiera de la présence du BANUS à la Base d'appui de Mombasa. Son personnel en poste à la Base s'occupera des questions de contrôle des mouvements qui la concernent directement.

24. Le BANUS continuera d'apporter un appui aux opérations de trésorerie de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le cadre d'un service de caisse intégré.

25. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera d'apporter un appui régional aux missions clientes, dont le BANUS, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service du personnel, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnités (par exemple pour frais d'études et remboursement des frais de voyage

en mission), services de caisse, services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements, et services informatiques.

26. Le BANUS continuera de faire appel au Bureau régional d'achat d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat dans les régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique orientale grâce à la planification conjointe des achats à l'échelon régional, à la mise au point de la stratégie régionale d'achat, à la gestion régionale des fournisseurs et au regroupement des achats relevant des contrats-cadres régionaux. À cette fin, le Bureau régional d'achat continuera de disposer d'un poste P-5, tout en relevant de la Division des achats du Département de la gestion du Secrétariat, conformément à la résolution 69/273 de l'Assemblée générale.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

27. Afin de garantir l'efficacité de son partenariat avec l'AMISOM et l'armée nationale somalienne, de leur planification conjointe et de la coordination de l'appui logistique qu'il leur fournit, le BANUS continuera d'organiser régulièrement des réunions d'équipes spéciales avec l'AMISOM, notamment dans le cadre du Centre commun d'opérations d'appui. De hauts responsables de l'AMISOM et du BANUS se réuniront pour définir des orientations stratégiques en vue de l'exécution de leurs mandats respectifs.

28. Dans le cadre de la présence intégrée des Nations Unies en Somalie, le BANUS continuera de participer aux réunions de coordination avec l'équipe de pays, laquelle a été intégrée à la MANUSOM le 1^{er} janvier 2014. Cette mesure a permis d'associer plus facilement l'AMISOM au processus politique de consolidation de la paix et d'édification de l'État.

29. Le Chef du BANUS et le Directeur de l'appui à la mission du Bureau consulteront fréquemment le siège de l'Union africaine, le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, le commandant de la force, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le Gouvernement fédéral somalien et les États Membres, dont les membres du Conseil de sécurité, en vue de mobiliser et de coordonner l'appui à fournir à l'AMISOM et à l'armée nationale somalienne.

30. Le BANUS continuera de participer aux réunions de l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

31. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Composante soutien logistique

32. Cette composante est chargée de fournir des services rapides, efficaces, efficaces et judicieux au BANUS afin de contribuer à l'exécution de son mandat par la réalisation des produits prévus, l'amélioration des services rendus et l'obtention de gains d'efficacité. Un appui sera apporté à l'effectif autorisé de l'AMISOM, soit 20 586 membres du personnel militaire et 1 040 membres du personnel de police, à 70 membres du personnel militaire des Nations Unies, à 351 agents recrutés sur le plan international, 189 agents recrutés sur le plan national, 20 Volontaires des Nations Unies, 6 agents fournis par les gouvernements et 10 900 membres de l'Armée

nationale somalienne aux opérations conjointes avec l'AMISOM, par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM et l'Armée.

33. L'appui couvrira tous les services, notamment le personnel, les finances, les achats, la gestion des marchés, le budget et la formation, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux et de logements, la santé, la maintenance de systèmes informatiques et de communications, les opérations de transport (aérien, maritime et terrestre) et la gestion des risques liés aux explosifs, notamment les stratégies de réduction des risques.

34. Afin de faciliter la comparaison et de renforcer la responsabilité, la composante appui a consolidé son cadre de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2018/19. Les indicateurs et les produits liés à l'appui à l'AMISOM et à l'Armée nationale somalienne sont énumérés à la section 1.1 des réalisations escomptées, et ceux concernant l'appui à la MANUSOM à la section 1.2.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Fourniture de services rapides, efficaces, efficients et judicieux par le dispositif d'appui logistique de l'ONU à l'AMISOM et à l'Armée nationale somalienne

1.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées utilisées (à l'exclusion des opérations de recherches et de sauvetage et des évacuations de malades et de blessés) (2016/17 : 106 % ; 2017/18 : ≥ 90 % ; 2018/19 : ≥ 90 %)

1.1.2 Annulations d'engagements d'exercices antérieurs en pourcentage des reports d'engagements d'exercices antérieurs (2016/17 : 9,6 % ; 2017/18 : ≤ 5 % ; 2018/19 : ≤ 5 %)

1.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international vacants (2016/17 : 30 % ; 2017/18 : 25 % $\pm$ 5 % ; 2018/19 : 10 % $\pm$ 2 %)

1.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 28 % ; 2017/18 : ≥ 32 % ; 2018/19 : ≥ 34 %)

1.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement par avis de vacance de poste spécifique, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour les postes soumis à recrutement international (2016/17 : aucun ; 2017/18 : ≤ 130 ; 2018/19 : ≤ 130)

1.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement aux fins de l'inscription sur une liste de réserve, de la clôture de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes ouverts à un recrutement sur le plan international (2016/17 : 54 ; 2017/18 : ≤ 48 ; 2018/19 : ≤ 48)

1.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2016/17 : non disponible ; 2017/18 : 100 ; 2018/19 : 100)

1.1.8 Pourcentage de tous les problèmes en matière d'informatique et de communications résolus dans les délais impartis en fonction de leur degré de gravité (élevé, moyen ou faible) (2016/17 : non disponible ; 2017/18 : ≥85 % ; 2018/19 : ≥85 %)

1.1.9 Respect des dispositions de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : 0 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)

1.1.10 Score global en points de l'indice de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions (2016/17 : 1 775 ; 2017/18 : ≥ 1 800 ; 2018/19 : ≥ 1 800)

1.1.11 Taux de respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks de rations (2016/17 : 97 % ; 2017/18 : ≥ 95 % ; 2018/19 : ≥95 %)

1.1.12 Nombre d'équipes de neutralisation d'engins explosifs, y compris improvisés, de l'AMISOM déployées dans 6 secteurs (2016/17 : 18 ; 2017/18 : 18 ; 2018/19 : 18)

1.1.13 Pourcentage des engagements du Pacte du BANUS avec l'AMISOM respectés (2016/17 : 60 % ; 2017/18 : 80 % ; 2018/19 : 80 %)

Produits

Amélioration des services fournis

- Exécution du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission, conformément à la Stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 20 appareils (7 avions et 13 hélicoptères)
- Fourniture d'un total de 11 162 heures de vol prévues (9 012 par des prestataires commerciaux et 2 150 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)
- Contrôle des règles de sécurité aérienne pour 20 avions et 131 aérodromes et aires d'atterrissage

Services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports

- Fourniture de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 568,7 millions de dollars, conformément aux délégations de pouvoirs

Services au personnel civil

- Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 560 membres du personnel civil (351 membres recrutés sur le plan international, 189 membres recrutés sur le plan national et 20 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui en matière de traitement des indemnités, prestations et avantages sociaux, de voyage, de recrutement, de gestion des postes, d'établissement du budget, de formation et de gestion de la performance du personnel, conformément aux délégations de pouvoirs

Services des installations, des infrastructures et du génie

- Services d'entretien et de remise en état pour 150 sites répartis sur 7 implantations

- Exécution de 10 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, notamment : travaux de sécurisation des camps de centre de secteur à Kismayo, Johar, Baidoa, Beledweyne et Dobli ; aménagement de la clôture d'enceinte de l'aéroport international de Mogadiscio ; réimplantation des installations situées à moins de 150m des pistes de l'aéroport international de Mogadiscio ; développement d'une base logistique à Mombasa ; forage de puits dans les secteurs 1 à 6
- Exploitation et entretien de 425 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et d'un site de production d'énergie solaire
- Exploitation et entretien de 56 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU, réparties sur 9 sites et de 150 installations de purification de l'eau appartenant à l'ONU réparties sur 40 sites
- Exploitation et entretien de 38 cuisines de campagne appartenant à l'ONU, réparties sur 45 sites
- Fourniture d'un soutien génie à l'AMISOM (approvisionnement en fournitures pour la défense des périmètres et alimentation en eau et en électricité) dans 80 bases opérationnelles avancées réparties sur 6 sites

Services de gestion du carburant

- Gestion de la distribution et du stockage de 43,7 millions de litres de carburant (8,9 millions de litres pour les opérations aériennes, 81 875 litres pour les transports maritimes ou fluviaux, 15,2 millions de litres pour les transports terrestres et 19,5 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations) et de lubrifiants, dans des points de distribution et installations de stockage répartis sur 9 sites

Services de technologies géospatiales, d'informatique et de télécommunications

- Gestion et entretien de 19 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence, de 4 398 radios en réseau multiplex, dont 3 635 radios portatives, 558 radios mobiles pour véhicules et 205 radios fixes
- Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, notamment 20 microterminaux VSAT et 60 liaisons hertziennes, et fourniture de 7 locaux techniques mobiles modulaires et de 22 systèmes de communication modulaires
- Gestion et entretien de services de transmission voix-données entre 15 bataillons de l'AMISOM et les principales bases d'appui de la Mission, y compris l'aéroport, le port, la Villa Somalia, l'Académie et les sites K-4 à Mogadiscio
- Fourniture de services de liaison louée entre Mogadiscio et Nairobi, Mombasa, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et la Base Informatique et communications des Nations Unies à Valence (Espagne) et fourniture d'une connexion Internet rapide à Mogadiscio (155 mégabits par seconde) et à l'état-major de secteur en Somalie. Fourniture d'une connexion Internet haut débit à faible temps de latence 150/150 mégabits à Mogadiscio et dans six états-majors de secteur pour remplacer la fibre optique
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 7 réseaux locaux et réseaux longue portée, sur 25 sites
- Services d'appui et d'entretien d'un réseau de transmissions haute fréquence pour 10 900 membres de l'Armée nationale somalienne via un réseau de liaison de l'AMISOM et le centre d'opérations conjoint, le quartier général, les états-majors de secteur et les états-majors de brigade de l'Armée nationale somalienne, comprenant jusqu'à 15 radios fixes à haute fréquence
- Analyse de données géoréférencées sur une zone de 600 000 km², mise à jour des couches d'informations topographiques et thématiques et établissement de 300 cartes
- Administration et maintenance de 80 serveurs virtuels, 1 110 ordinateurs et 296 imprimantes destinés à un effectif moyen de 1 951 utilisateurs finals de la BANUS, du Service de la lutte antimines et de l'AMISOM, et de 483 ordinateurs pour la connectivité des membres des contingents et d'autres membres du personnel, ainsi que d'autres services communs

- Fourniture de services d'administration pour l'application du programme de communication stratégique de l'AMISOM, de la MANUSOM et du BANUS

Services de santé

- Exploitation et entretien de formations sanitaires appartenant à l'ONU (6 dispensaires de niveau I et 1 formation de niveau I+) et appui aux formations sanitaires de l'AMISOM (30 dispensaires de niveau I, 5 hôpitaux de niveau II, 1 formation de niveau I+ et 8 postes de premiers secours) sur 32 sites
- Suivi des relations contractuelles avec cinq hôpitaux de niveau III à Nairobi, un hôpital de niveau III à Mombasa et un hôpital de niveau IV à Johannesburg (Afrique du Sud) ; et maintenance des dispositifs d'évacuation sanitaire secondaire vers des formations de niveau supérieur, y compris vers des hôpitaux de niveau III et IV dans deux sites (Nairobi et Johannesburg), appuyée par une équipe d'évacuation sanitaire aérienne de 16 membres

Formation de 500 membres du personnel médical de l'AMISOM dans le cadre d'une éducation médicale permanente

Lutte antimines et gestion des risques liés aux explosifs

- Fourniture de services de gestion des risques liés aux explosifs et de moyens de réduction de la menace représentée par les engins explosifs improvisés, dans tous les secteurs, grâce à des conseillers techniques affectés dans les secteurs et au quartier général des forces, fourniture d'un ensemble de services adaptés à chaque secteur comprenant formation, mentorat et matériel spécialisé, de conseils techniques aux éléments précurseurs de la Mission, de chiens détecteurs d'explosifs et de moyens de neutralisation d'explosifs et amélioration des capacités stratégiques de l'AMISOM de fournir des directives relatives à la réduction de la menace que représentent les engins explosifs improvisés lors des opérations conjointes avec les forces de sécurité somaliennes

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de marchandises d'un montant estimatif de 187,7 millions de dollars ; réception, gestion et distribution ultérieure d'un maximum de 28 750 tonnes de marchandises pour la MANUSOM, le BANUS et l'AMISOM dans la zone de mission ; gestion, comptabilité et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et d'équipements dont le coût historique total est inférieur au seuil de 403 millions de dollars, conformément aux délégations de pouvoirs

Services au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum de 20 586 militaires des contingents, 200 membres de la police et 840 membres d'unités de police constituées autorisés de l'AMISOM et de 70 militaires des Nations Unies
- Inspection, vérification et établissement de rapports concernant le matériel appartenant aux contingents et le respect des dispositions relatives au soutien autonome pour toutes les unités militaires de l'AMISOM et des Nations Unies
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 43 agents en tenue des Nations Unies, ainsi que 21 626 agents en tenue de l'AMISOM (militaires et unités de police constituées)
- Soutien au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 43 agents en tenue des Nations Unies, 21 626 agents en tenue de l'AMISOM (militaires et unités de police constituées) et 6 agents fournis par des gouvernements
- Formation (préalable au déploiement, dans les missions et en cours d'emploi) dispensée à 3 097 militaires de l'AMISOM, notamment sur la sûreté et le combat aériens, le contrôle des mouvements, l'informatique et les communications, les rations, la restauration, le carburant, les fournitures générales, les transports, la logistique, la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et la déontologie et la discipline

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 601 véhicules appartenant à l'ONU (194 véhicules légers, 155 véhicules à usage spécial, 10 ambulances, 39 véhicules blindés de transport de troupes, 30 véhicules blindés, 66 unités de matériel du génie, 78 unités de matériel de manutention et 29 remorques), dans 6 ateliers répartis sur 6 sites ; 397 unités de matériel appartenant à des partenaires (42 véhicules légers, 154 véhicules à usage spécial, 22 ambulances, 86 véhicules blindés de transport de troupes, 12 unités de matériel de manutention, 59 remorques et 22 unités de matériel du génie) et 3 ateliers mobiles destinés à l'entretien des véhicules

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur les sites suivants : Base de soutien logistique de Mombasa ; aéroport Wilson de Nairobi ; Mogadiscio, Kismayo, Baidoa, Beledweyne et Johar
- Fourniture de services de protection rapprochée à trois hauts fonctionnaires de l'ONU et aux personnalités en visite
- Coordination des déplacements des convois terrestres pour le personnel du Bureau se rendant sur différents sites de l'AMISOM, au moins deux fois par jour ouvrable

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Fourniture de services d'appui administratif, technique et logistique rapides, efficaces, efficients et adaptés à la MANUSOM

1.2.1 Pourcentage des heures de vol approuvées utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations de malades et de blessés) (2016 : 94 % ; 2017 : ≥ 90 % ; 2018 : ≥ 90 %)

1.2.2 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international vacants (2016 : 26 % ; 2017 : 23 % $\pm$ 5 % 2018 : 19 % $\pm$ 3 %)

1.2.3 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement aux fins de l'inscription sur une liste de réserve, de la clôture de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement sur le plan international (2016 : 48 ; 2017 : ≤ 48 ; 2018 : ≤ 48)

1.2.4 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement par vacance de poste spécifique, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2016 : 263 ; 2017 ≤ 130 ; 2018 ≤ 130)

1.2.5 Pourcentage de tous les problèmes en matière d'informatique et de communications résolus dans les délais impartis en fonction de leur degré de gravité (élevé, moyen ou faible) (2016 : 85 % ; 2017 : ≥ 85 % ; 2018 : ≥ 85 %)

1.2.6 Pourcentage de soldats logés dans des locaux des Nations Unies satisfaisant aux normes au 30 juin, conformément au mémorandum d'accord (2016 : 100 % ; 2017 : 100 % ; 2018 : 100 %)

1.2.7 Taux de respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks de rations (2016 : ≥ 95 % ; 2017 : ≥ 95 % ; 2018 : ≥ 95 %)

1.2.8 Pourcentage des engagements du Pacte du BANUS avec la MANUSOM respectés (2016 : non disponible ; 2017 : 60 % ; 2018 : 80 %)

Produits

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 4 appareils (2 avions et 2 hélicoptères)
- Fourniture d'un total prévu de 1 155 heures de vol par des prestataires commerciaux pour les vols de passagers et de marchandises
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 4 aéronefs

Services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports

- Fourniture de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget net de 99,5 millions de dollars en 2018 compte tenu des délégations de pouvoirs

Services au personnel civil

- Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal proposé de 293 membres du personnel civil pour 2018 (168 membres recrutés sur le plan international, 121 membres recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui en matière de traitement des indemnités, prestations et avantages sociaux, de voyage, de recrutement, de gestion des postes, d'établissement du budget, de formation et de gestion de la performance du personnel, compte tenu des délégations de pouvoirs

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement en carburant et de son stockage [5,5 millions de litres de carburant (1,7 million de litres pour les opérations aériennes, 0,6 million de litres pour les transports terrestres et 3,2 millions de litres pour les générateurs et autres installations)] et de l'approvisionnement en lubrifiants et de leur stockage dans les points de distribution et installations de stockage de cinq sites

Services de technologies géospatiales, d'informatique et de télécommunications

- Fourniture et assistance au fonctionnement de 365 radios portatives et 65 radios mobiles pour véhicules
- Fourniture et assistance au fonctionnement de 423 ordinateurs et 77 imprimantes destinés à un effectif moyen de 330 utilisateurs finals civils et en tenue, et de 20 ordinateurs pour fournir un accès Internet aux membres des contingents, ainsi que d'autres services communs

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de marchandises d'un montant estimatif de 12,7 millions de dollars, compte tenu des délégations de pouvoirs

Services au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum de 530 militaires des contingents autorisés, 14 membres de la police des Nations Unies et 22 agents fournis par les gouvernements
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 530 militaires des contingents
- Soutien au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 530 militaires, 14 membres du personnel de police et 20 agents fournis par les gouvernements

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 110 véhicules appartenant à l'ONU (34 véhicules légers, 8 véhicules à usage spécial, 2 véhicules blindés de transport de troupes, 64 véhicules blindés, ainsi que 2 autres véhicules spécialisés)

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité de fournir les produits proposés, notamment : des changements dans la situation politique, les conditions de sécurité, la situation économique, les conditions de l'aide humanitaire ou les conditions météorologiques, que les hypothèses budgétaires n'ont pas envisagés ; d'autres cas de force majeure ; un changement d'attitude du gouvernement hôte concernant le respect des dispositions de l'accord sur le statut des forces ou de l'accord sur le statut de la mission ; une rupture de capacités due à des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en ce qui concerne la configuration des forces proposée ; l'impossibilité d'obtenir les autorisations nécessaires pour le recrutement de candidats sélectionnés à des postes de personnel civil ; l'incapacité de prestataires, sous-traitants ou fournisseurs de livrer des biens et services comme prévu.

Direction exécutive et administration

35. Le Bureau du Sous-Secrétaire général (Chef du BANUS) assure la direction et l'administration de l'ensemble de la mission. Il supervise la Section de la sûreté et de la sécurité, la Section de la gestion de l'appui en matière d'information, le Groupe déontologie et discipline, le Groupe des affaires juridiques et le Groupe des commissions d'enquête.

36. Le Bureau du Sous-Secrétaire général est chargé d'organiser la coopération stratégique du BANUS avec l'Union africaine, l'AMISOM, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, les États Membres, les partenaires et les autres interlocuteurs. Il assure la direction exécutive et l'administration du BANUS et s'emploie à concrétiser ses priorités stratégiques dans la prestation de services aux clients. Il est également chargé de veiller à ce que tout appui fourni par le BANUS à l'AMISOM et aux Forces nationales de sécurité somaliennes soit conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

Tableau 1

Ressources humaines : composante soutien logistique

Catégorie	Total								
I. Personnel fourni par les gouvernements									
Effectif approuvé 2017/18									6
Effectif proposé 2018/19									6
Variation nette									–
	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
II. Personnel civil	SGA-SSG	D-2 D-1-	P-5-P-4	P-3-P-2-	Service mobile	Total partiel			
Bureau du Sous-Secrétaire général									
Postes approuvés 2017/18	1	–	4	1	3	9	4	–	13
Postes proposés 2018/19	1	–	9	6	33	49	24	–	73
Variation nette	–	–	5	5	30	40	20	–	60
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2017/18	–	2	28	24	95	149	62	5	216
Postes proposés 2018/19	–	1	5	2	5	13	3	–	16
Variation nette	–	(1)	(23)	(22)	(90)	(136)	(59)	(5)	(200)

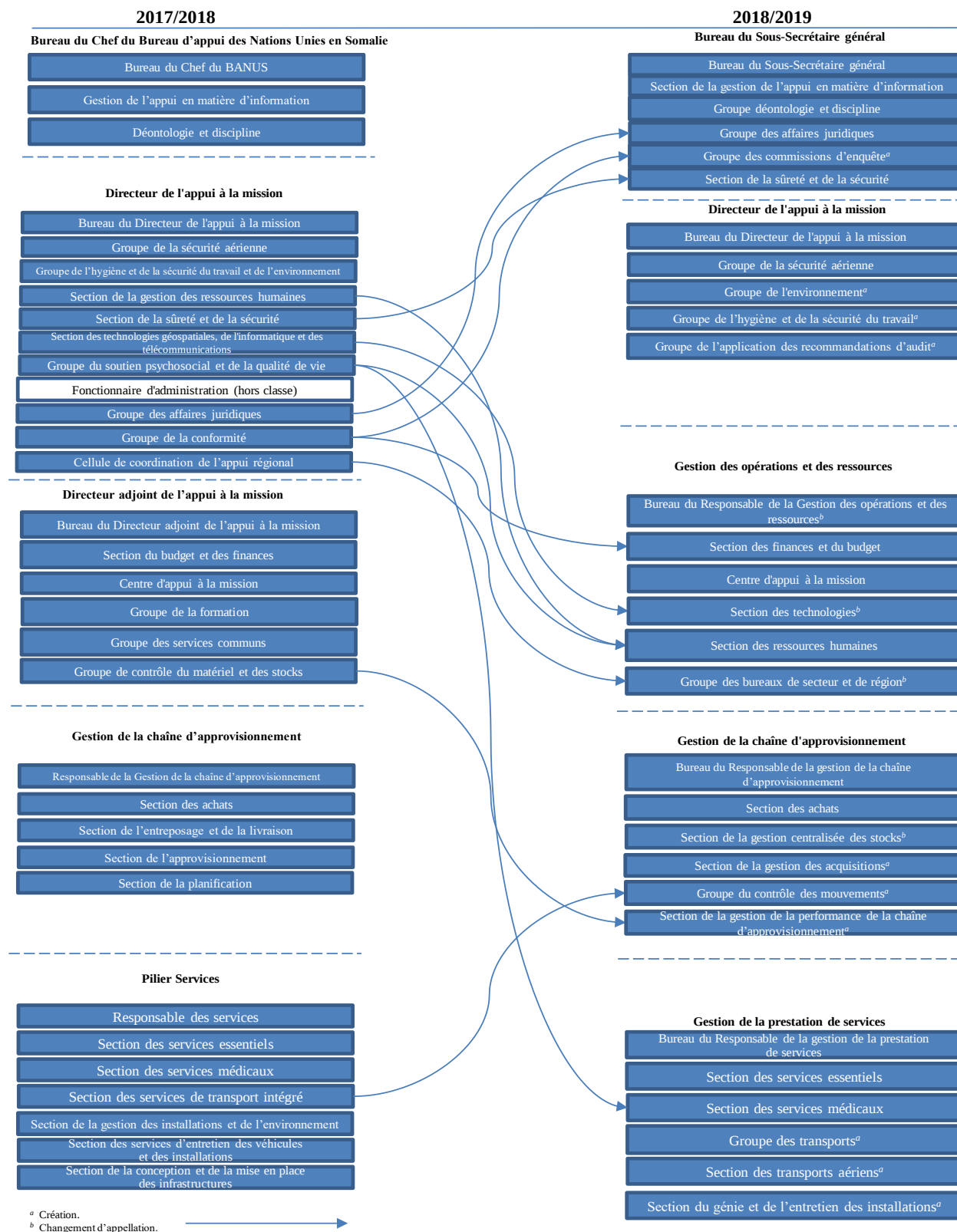
II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA- SSG	D-2 D-1-	P-5- P-4	P-3- P-2-	Service mobile	Total partiel			
Pilier Gestion des opérations et des ressources									
Effectif approuvé 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2018/19	–	1	21	15	66	103	37	5	145
Variation nette	–	1	21	15	66	103	37	5	145
Pilier Gestion de la prestation de services									
Effectif approuvé 2017/18	–	1	20	29	72	122	55	12	189
Effectif proposé 2018/2019	–	1	20	29	58	108	47	11	166
Variation nette	–	–	–	–	(14)	(14)	(8)	(1)	(23)
Pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Effectif approuvé 2017/18	–	1	11	12	40	64	68	3	135
Effectif proposé 2018/19	–	1	13	11	53	78	78	4	160
Variation nette	–	–	2	(1)	13	14	10	1	25
Total (I–V)									
Effectif approuvé 2017/18	1	4	63	66	210	344	189	20	553
Effectif proposé 2018/19	1	4	65	66	215	351	189	20	560
Variation nette	–	–	2	–	5	7	–	–	7

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 7 postes

37. L'organigramme ci-dessous récapitule les changements proposés pour la composante appui.

Figure 1
Changements proposés pour la composante appui



38. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2018-2019 sont résumées ci-après : a) création de six postes au Bureau du sous-secrétaire général ; b) reclassement de 1 poste P-3 à la classe P-4 au Bureau du Directeur de l'appui à la mission et de 2 postes P-3 à la classe P-4 dans le pilier Gestion des opérations et des ressources ; c) réalisation de divers transferts et réaffectations, conformément à la proposition d'harmoniser les structures des missions.

Bureau du Sous-Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 40 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 20 postes

39. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions, il est proposé de transférer une section et deux groupes, à savoir la Section de la sûreté et de la sécurité, le Groupe des affaires juridiques et le nouveau Groupe des commissions d'enquête, du Bureau du Directeur de l'appui à la mission au Bureau du Sous-Secrétaire général. La Section de la gestion de l'appui en matière d'information et le Groupe déontologie et discipline resteront rattachés au Bureau du Sous-Secrétaire général.

Équipe de collaborateurs directs du Sous-Secrétaire général

40. Il est proposé de créer un poste d'assistant spécial (P-5) dans l'équipe de collaborateurs directs du Sous-Secrétaire général. Dans sa résolution 70/285, l'Assemblée générale a approuvé la création d'un poste de sous-secrétaire général au titre du budget du BANUS. Cependant, aucun crédit n'a été prévu pour affecter au Sous-Secrétaire général du personnel chargé de l'assister dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées. Au vu de la complexité de sa mission, l'équipe de collaborateurs directs du Sous-Secrétaire général a besoin des services d'un assistant spécial.

41. L'assistant spécial aidera le Sous-Secrétaire général à mettre en œuvre le mandat du BANUS en lui fournissant des conseils et un appui technique. Il l'aidera également à définir des stratégies, à planifier et à contrôler les priorités du BANUS et la mise en œuvre des activités et il veillera à ce que l'appui fourni par le BANUS à l'AMISOM, à l'Armée nationale somalienne et à la MANUSOM soit organisé de manière efficace. Il tiendra le Sous-Secrétaire général informé des priorités à mettre en œuvre sur le plan des politiques et dans le cadre de son mandat et lui donnera des avis sur les mesures à prendre.

42. L'assistant spécial aidera le Sous-Secrétaire général à gérer les relations stratégiques avec les entités clientes et les partenaires, à mobiliser des ressources supplémentaires aux fins de l'exécution du mandat et à en rendre compte. Il entretiendra des relations de collaboration avec les composantes du BANUS, le système des Nations Unies au sens large, les donateurs et d'autres partenaires nationaux et internationaux et assurera la coordination avec les autorités en ce qui concerne les grandes orientations.

43. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion des programmes (politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme) à la classe P-4 dans l'équipe de collaborateurs directs du Sous-Secrétaire général. Le spécialiste de la gestion des programmes aidera le Sous-Secrétaire général à mettre en œuvre le mandat du BANUS et devra notamment veiller à ce que l'appui fourni par le BANUS à l'AMISOM et à l'Armée nationale somalienne soit conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. À ce titre, il sera chargé de planifier, de contrôler et d'évaluer l'exécution des activités, ainsi que de

participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'évaluations des risques et de renforcer les mesures d'atténuation. En outre, il pilotera la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme au sein du BANUS, ainsi que l'élaboration d'évaluations et de rapports sur cette mise en œuvre.

Section de la sûreté et de la sécurité

44. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé que la Section de la sûreté et de la sécurité, qui relevait du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, soit rattachée au Bureau du Sous-Secrétaire général, avec les 50 postes correspondants (1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 26 SM, 1 AN et 18 GN). En outre, il est proposé de créer cinq postes, dont un poste de fonctionnaire chargé de la formation à la sécurité (agent du Service mobile) et quatre postes d'agent de protection rapprochée (agent du Service mobile).

45. Le fonctionnaire chargé de la formation à la sécurité dispensera des formations à la sécurité et à la sûreté en mission à Mogadiscio pour le BANUS et la MANUSOM, ainsi que pour tous les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies présents en Somalie. Chaque mois, il devra organiser deux séances de formation. Avec 30 membres du personnel assistant à chaque séance, 720 personnes au total suivront cette formation obligatoire. Outre les séances de formation qu'il dispensera au personnel recruté sur le plan national et au personnel local chargé de la sécurité, le titulaire du poste devra organiser des formations sur l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence et sur la conduite de véhicules blindés à l'intention du personnel et des chauffeurs. Par ailleurs, il devra organiser des séances obligatoires d'entraînement et de perfectionnement au maniement des armes à feu à l'intention des agents de sécurité.

46. Les quatre postes d'agent de protection rapprochée (agent du Service mobile) sont nécessaires pour assurer la sécurité du Sous-Secrétaire général et des autres hauts fonctionnaires de l'ONU affectés à la mission. Depuis l'arrivée du Sous-Secrétaire général du BANUS à Mogadiscio, le nombre de hauts fonctionnaires de l'ONU présents en Somalie a augmenté et l'Équipe de sûreté rapprochée a besoin de personnel supplémentaire pour assurer comme il se doit leur sécurité lors de leurs déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées de l'AMISOM à Mogadiscio. L'effectif actuel autorisé, à savoir 26 postes d'agents de protection rapprochée, ne permet pas de respecter le ratio réglementaire et de répondre aux exigences opérationnelles et aux besoins relatifs à la protection des quatre hauts fonctionnaires de l'ONU présents dans la zone de la mission.

Groupe des commissions d'enquête

47. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de transférer les fonctions du Groupe de la conformité au nouveau Groupe des commissions d'enquête, qui relèvera du Bureau du Sous-Secrétaire général, et de rattacher le nouveau Groupe de l'application des recommandations d'audit au Bureau du Directeur de l'appui à la mission. Dans cette optique, il faudra transférer au Groupe des commissions d'enquête les deux postes approuvés existants [1 poste P-3 de fonctionnaire d'administration et 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile)].

Groupe des affaires juridiques

48. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé que le Groupe des affaires juridiques, qui compte trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 AN), soit transféré du Bureau du Directeur de l'appui à la mission au Bureau du Sous-Secrétaire général.

Tableau 2
Changements proposés : Bureau du Sous-Secrétaire général

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Équipe de collaborateurs directs du Sous-Secrétaire général	Création	1	P-5	
Équipe de collaborateurs directs du Sous-Secrétaire général	Création	1	P-4	
Section de la sûreté et de la sécurité	Création	5	SM	
Section de la sûreté et de la sécurité	Aucune modification ; transfert	50	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 26 SM, 1 AN et 18 GN	Origine : Section de la sûreté et de la sécurité, Bureau du Directeur de l'appui à la mission
Section de la gestion de l'appui en matière d'information	Transfert	(2)	SM	Destination : Section des technologies, pilier Gestion des opérations et des ressources
Groupe des affaires juridiques	Aucune modification ; transfert	3	1 P-4, 1 P-3 et 1 AN	Origine : Groupe des affaires juridiques, Bureau du Directeur de l'appui à la mission
Groupe des commissions d'enquête	Transfert	2	1 P-3 et 1 SM	Origine : Groupe de la conformité, Bureau du Directeur de l'appui à la mission
Total		60		

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 136 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 59 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 5 postes

49. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission supervisera les trois piliers suivants : le pilier Gestion de la prestation de services, le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et le nouveau pilier Gestion des opérations et des ressources. Il dirigera les travaux du Groupe de la sécurité aérienne et des nouveaux groupes suivants : le Groupe de l'application des recommandations d'audit, le Groupe de l'environnement et le nouveau Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail. En outre, la Section de la sûreté et de la sécurité, la Section de la gestion des ressources humaines, la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et le Groupe des affaires juridiques seront déplacées du Bureau du Directeur de l'appui à la mission.

Groupe de la sécurité aérienne

50. Il est proposé de reclasser le poste de spécialiste de la sécurité aérienne de la classe P-3 à la classe P-4. Il est essentiel de respecter le dispositif de sécurité requis par le BANUS en assurant une gestion rigoureuse et dynamique du Groupe de la sécurité aérienne, afin de garantir la sécurité des opérations aériennes des Nations Unies. Dans le Manuel de sécurité aérienne, la structure et les effectifs des groupes de la sécurité aérienne des missions sont établis en fonction de la taille de la flotte aérienne et du nombre de bases d'opérations principales. Selon le Manuel, les équipes doivent compter au minimum quatre fonctionnaires, dont le chef du Groupe (P-4), un

assistant administratif (agent du Service mobile ou agent des services généraux recruté sur le plan national), un spécialiste de la sécurité aérienne (P-3) et un spécialiste de la sécurité aérienne (adjoint de 1^{re} classe) (P -2). Cette répartition des effectifs concerne les missions et les bureaux régionaux qui disposent de 11 à 20 aéronefs basés dans un ou plusieurs sites.

51. Les missions d'évaluation de la sécurité aérienne effectuées en 2014 et en 2016 ont conclu que le Groupe de la sécurité aérienne manquait de personnel. De même, dans les audits qu'ils ont menés en 2017, le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes ont également observé que le manque d'effectifs empêchait le Groupe de la sécurité aérienne de mener efficacement sa mission consistant à mettre pleinement en œuvre le programme de sécurité aérienne du BANUS et à en assurer le suivi.

Groupe de l'application des recommandations d'audit

52. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de créer deux nouveaux groupes à partir du Groupe de la conformité : le Groupe des commissions d'enquête, sous l'autorité du Bureau du Sous-Secrétaire général, et le Groupe de l'application des recommandations d'audit, sous l'autorité du Bureau du Directeur de l'appui à la mission, et de transférer les postes correspondants (1 SM et 1 GN).

Groupe de l'environnement

53. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de scinder le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement en deux groupes distincts relevant du Directeur de l'appui à la mission, à savoir le Groupe de l'environnement et le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail, afin de mettre un accent particulier sur ces deux grands domaines d'activité. Le Groupe de l'environnement sera doté des deux postes existants (1 P-4 et 1 SM).

Groupe de l'hygiène du travail et de la sécurité du travail

54. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de transférer un poste P-3 du Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement au nouveau Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail.

Tableau 3

Changements proposés : Bureau du Directeur de l'appui à la mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission	Réaffectation	(1)	D-1	Destination : Bureau du Responsable de la gestion des opérations et des ressources, pilier Gestion des opérations et des ressources
Équipe de collaborateurs directs du Directeur adjoint de l'appui à la mission	Aucune modification ; transfert	(3)	1 P-3, 1 SM et 1 GN	Destination : Bureau du Responsable de la gestion des opérations et des ressources, pilier Gestion des opérations et des ressources

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Équipe de collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission	Transfert	(1)	1 SM	Destination : Section de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement, pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section du budget et des finances	Aucune modification ; transfert	(19)	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 5 SM, 1 AN et 9 GN	Destination : Section des finances et du budget, pilier Gestion des opérations et des ressources
Groupe de la formation	Aucune modification ; transfert	(7)	1 P-4, 1 P-3, 2 SM, 1 AN et 2 GN	Destination : Centre d'appui à la mission, pilier Gestion des opérations et des ressources
Groupe de contrôle du matériel et des stocks	Transfert	(8)	1 P-4, 2 SM et 5 GN	Destination : Section de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement, pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Groupe des services communs	Aucune modification ; transfert	(4)	1 P-3, 1 SM et 2 GN	Destination : Section des finances et du budget, pilier Gestion des opérations et des ressources
Centre d'appui à la mission (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission)	Aucune modification ; transfert	(31)	1 P-5, 7 P-4, 4 P-3 et 19 SM	Destination : Centre d'appui à la mission, pilier Gestion des opérations et des ressources
Centre d'appui à la mission (Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission)	Transfert	(2)	2 SM	Destination : Groupe du contrôle des mouvements, pilier Gestion des opérations et des ressources
Groupe de l'application des recommandations d'audit	Transfert	2	1 SM et 1 GN	Origine : Groupe de la conformité, relevant du fonctionnaire d'administration (hors classe)
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications	Aucune modification ; transfert	(31)	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 17 SM, 3 AN, 5 GN et 2 VNU	Destination : Section des technologies, pilier Gestion des opérations et des ressources humaines
Section de la sûreté et de la sécurité	Aucune modification ; transfert	(50)	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 26 SM, 1 AN et 18 GN	Destination : Section de la sûreté et de la sécurité, Bureau du Sous-Secrétaire général
Groupe des affaires juridiques	Aucune modification ; transfert	(3)	1 P-4, 1 P-3 et 1 AN	Destination : Groupe des affaires juridiques, Bureau du Sous-Secrétaire général
Section de la gestion des ressources humaines	Aucune modification ; transfert	(20)	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 8 SM, 1 AN, 6 GN et 1 VNU	Destination : Section des ressources humaines, pilier Gestion des opérations et des ressources
Groupe de la sécurité aérienne	Reclassement	(1)	1 P-3	
Groupe de la sécurité aérienne	Reclassement	1	1 P-4	
Groupe de la conformité	Transfert	(2)	1 SM et 1 GN	Destination : Groupe de l'application des recommandations d'audit, Bureau du Directeur de l'appui à la mission
Groupe de la conformité	Transfert	(2)	1 P-3 et 1 SM	Destination : Groupe des commissions d'enquête, Bureau du Sous-Secrétaire général
Groupe de la conformité	Transfert	(2)	1 P-4 et 1 SM	Destination : Section des finances et du budget, pilier Gestion des opérations et des ressources

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe de la conformité	Transfert	(3)	1 SM, 1 AN et 1 GN	Destination : Section de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement, pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Cellule de coordination de l'appui régional	Aucune modification ; transfert	(8)	1 P-4, 3 P-3, 3 SM et 1 VNU	Destination : Groupe des bureaux de secteur et de région, pilier Gestion des opérations et des ressources
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	Transfert	(2)	1 P-3 et 1 VNU	Destination : Section des ressources humaines, pilier Gestion des opérations et des ressources
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie	Transfert	(3)	1 P-4, 1 P-3 et 1 AN	Destination : Section des services médicaux, pilier Gestion de la prestation de services
Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement	Aucune modification ; transfert	(3)	1 P-4, 1 P-3 et 1 SM	Destination : Groupe de l'environnement et Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail
Groupe de l'environnement	Aucune modification ; transfert	2	1 P-4 et 1 SM	Origine : Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement
Groupe de la sécurité et de l'hygiène du travail	Aucune modification ; transfert	1	P-3	Origine : Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement
Total		(200)		

Pilier Gestion des opérations et des ressources

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 103 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 37 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 5 postes

55. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé que quatre unités administratives, à savoir la Section des ressources humaines, la Section des finances et du budget, le Centre d'appui à la mission et la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, qui sera renommée la Section des technologies, soient transférées du Bureau du Directeur de l'appui à la mission au pilier Gestion des opérations et des ressources. Il est proposé que le Groupe de la formation soit rattaché au Centre d'appui à la mission. Il est également proposé de créer le Groupe des bureaux de secteur et de région.

Bureau du Responsable de la gestion des opérations et des ressources

56. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de réaffecter le poste de directeur adjoint de l'appui au Bureau du Responsable de la gestion des opérations et des ressources. L'ancien Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission deviendra le pilier Gestion des opérations et des ressources et, en conséquence, le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission sera rebaptisé Bureau du Responsable de la gestion des opérations et des ressources. En outre, il est proposé de transférer trois postes (1 P-3, 1 SM et 1 GN) du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission au Bureau du Responsable de

la gestion des opérations et des ressources. Il est également proposé de reclasser le poste de fonctionnaire d'administration de la classe P-3.

57. En raison du nombre important de tâches que le Responsable de la gestion des opérations et des ressources doit mener à bien, il est proposé de reclasser le poste de fonctionnaire d'administration de la classe P-3 à la classe P-4. Le Responsable de la gestion des opérations et des ressources humaines sera notamment chargé de superviser l'ensemble des activités relevant du pilier et de coordonner et de gérer les cinq unités administratives. En conséquence, le fonctionnaire d'administration, qui doit fournir un solide appui administratif au Responsable pour ce qui est de la coordination des activités du pilier, devra accomplir des tâches d'une complexité croissante.

58. Le fonctionnaire d'administration sera chargé de coordonner et de contrôler la cohérence et la rigueur de la prestation de services, de garantir le respect des délais prévus, tout en veillant à ce que tous les produits prévus soient exécutés, et d'avertir le Chef de tout écart. Il aidera le Responsable de la gestion des opérations et des ressources à gérer la performance organisationnelle en ce qui concerne les activités du pilier. Assurant la planification, la communication et le suivi judicieux des résultats financiers et opérationnels, il sera chargé d'effectuer le suivi des questions intersectorielles en vue de l'obtention de résultats efficaces, de l'élaboration de prévisions cohérentes, du suivi des résultats et de la planification des activités, en établissant des liens de bout en bout pour tous les processus liés aux opérations et à la dotation en ressources.

Section des ressources humaines

59. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé que la Section de la gestion des ressources humaines, qui est rattachée au Bureau du Directeur de l'appui à la mission, soit transférée au pilier Gestion des opérations et des ressources avec les 20 postes existants (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 8 SM, 1 AN, 6 GN et 1 VNU) et qu'elle soit rebaptisée Section des ressources humaines. De même, il est proposé que la composante qualité de vie du Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, qui est actuellement placée sous l'autorité du fonctionnaire d'administration (hors classe), soit transférée à la Section des ressources humaines, avec les deux postes correspondants (1 P-3 et 1 VNU).

Section des finances et du budget

60. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé que la Section des finances et du budget, qui relève du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, soit transférée au pilier Gestion des opérations et des ressources, avec les 19 postes existants (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 5 SM, 1 AN et 9 GN).

61. En outre, il est proposé que la composante gestion du risque institutionnel du Groupe de la conformité, qui est actuellement sous l'autorité du fonctionnaire d'administration (hors classe), soit transférée à la Section des finances et du budget afin de favoriser la continuité des échanges entre la gestion des ressources financières et la gestion des risques. Deux postes (1 P-4 et 1 SM) de l'actuel Groupe de la conformité, qui est placé sous l'autorité du fonctionnaire d'administration (hors classe), seront transférés à la Section des finances et du budget.

62. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé que les fonctions dont s'acquitte le Groupe des services communs soient transférées à la Section des finances et du budget, ces deux unités administratives menant les activités de recouvrement des coûts en étroite coopération. En conséquence, il est proposé de transférer quatre postes existants (1 poste de logisticien qu'il est proposé de reclasser de la classe P-3 à la classe P-4, comme expliqué ci-

dessous, 1 SM et 2 GN) du Groupe des services communs, qui relève actuellement du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, à la Section des finances et du budget.

63. Il est proposé de reclasser le poste de logisticien de la classe P-3 à la classe P-4. Le logisticien sera chargé de rédiger les mémorandums d'accord sur les services d'appui entre le BANUS et un grand nombre de clients établis à Nairobi et à Mogadiscio. En outre, il devra arrêter les consignes générales et travaillera en étroite collaboration avec les responsables afin de veiller à ce que les produits qui visent à apporter un soutien administratif, technique et logistique efficace, rapide et efficient à la MANUSOM, à l'AMISOM et à l'Armée nationale somalienne, soient fournis efficacement et rapidement. Point focal pour le BANUS, le logisticien se concertera avec les services organiques de la MANUSOM, les représentants de l'AMISOM et tous les autres partenaires, afin de fournir en temps voulu des conseils techniques, des services, des outils et des orientations concernant les services d'appui du BANUS. En outre, il devra tenir à jour les activités de recouvrement des coûts du BANUS dans Umoja. Il sera également chargé de traiter les problèmes de partage des coûts, selon les besoins.

Section des technologies

64. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé que la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications soit renommée Section des technologies et relève du pilier Gestion des opérations et des ressources. Il est proposé de transférer 29 postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 17 SM, 3 AN et 5 GN) et 2 postes de Volontaire des Nations Unies de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à la Section des technologies. En outre, 13 postes (1 P-3, 6 SM et 6 GN) de la Section de la gestion des installations et de l'environnement, 2 postes d'agent du Service mobile de la Section de la Gestion de l'appui en matière d'information et 1 poste P-3 de la Section des services d'entretien des véhicules et des installations seront transférés à la Section des technologies. Il est proposé de doter la Section des technologies de 47 postes (1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 25 SM, 3 AN, 11 GN et 2 VNU).

Centre d'appui à la mission

65. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé d'intégrer les 31 postes (1 P-5, 7 P-4, 4 P-3 et 19 SM) de l'actuel Groupe de la formation au Centre d'appui à la mission. Il est également proposé de transférer les sept postes (1 P-4, 1 P-3, 2 SM, 1 AN et 2 GN) du Groupe de la formation au Centre d'appui à la mission. Il est proposé de transférer un poste d'agent du Service mobile de la Section des services d'entretien des véhicules et des installations au Centre. Les effectifs du Centre seront constitués de 39 postes (1 P-5, 8 P-4, 5 P-3, 22 SM, 1 AN et 2 GN) et 6 membres du personnel fourni par les gouvernements.

Groupe des bureaux de secteur et de région

66. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé que les fonctions de la Cellule de coordination de l'appui régional, ainsi que ses huit postes existants (1 P-4, 3 P-3, 3 SM et 1 VNU), qui relèvent actuellement du fonctionnaire d'administration (hors classe), soient transférés au pilier Gestion des opérations et des ressources.

Tableau 4

Changements proposés : pilier Gestion des opérations et des ressources

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Chef de la gestion des opérations et des ressources	Reclassement ou déclassement de poste	(1)	1 P-3	
Bureau du Chef de la gestion des opérations et des ressources	Reclassement	1	P-4	
Bureau du Chef de la gestion des opérations et des ressources	Réaffectation	1	D-1	Origine : Équipe de collaborateurs immédiats du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Bureau du Chef de la gestion des opérations et des ressources	Inchangé ; transfert	3	1 P-3, 1 SM et 1 GN	Origine : Équipe de collaborateurs immédiats du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Section des ressources humaines	Inchangé ; transfert	20	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 8 SM, 1 AN, 6 GN et 1 VNU	Origine : Section de la gestion des ressources humaines, Bureau du Directeur de l'appui à la mission
Section des ressources humaines	Transfert	2	1 P-3 et 1 VNU	Origine : Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, Bureau du fonctionnaire d'administration (hors classe)
Section des finances et du budget	Inchangé ; transfert	19	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 5 SM, 1 AN et 9 GN	Origine : Section des finances et du budget, Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Section des finances et du budget	Transfert	2	1 P-4 et 1 SM	Origine : Groupe de la conformité, Bureau du fonctionnaire d'administration (hors classe)
Section des finances et du budget	Inchangé ; transfert	4	1 P-3, 1 SM et 2 GN	Origine : Groupe des services communs, Directeur adjoint de l'appui à la mission
Section des finances et du budget	Reclassement	(1)	1 P-3	
Section des finances et du budget	Reclassement	1	1 P-4	
Section des technologies	Inchangé ; transfert	31	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 17 SM, 3 AN, 5 GN et 2 VNU	Origine : Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications
Section des technologies	Transfert	13	1 P-3, 6 SM et 6 GN	Origine : Section de la gestion des installations et de l'environnement
Section des technologies	Transfert	2	2 SM	Origine : Section de la gestion de l'appui en matière d'information
Section des technologies	Transfert	1	1 P-3	Origine : Section des services d'entretien des véhicules et des installations
Centre d'appui à la mission	Inchangé ; transfert	31	1 P-5, 7 P-4, 4 P-3 et 19 SM	Origine : Centre d'appui à la mission, Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Centre d'appui à la mission	Inchangé ; transfert	7	1 P-4, 1 P-3, 2 SM, 1 AN et 2 GN	Origine : Groupe de la formation, Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Centre d'appui à la mission	Transfert	1	1 SM	Origine : Section des services d'entretien des véhicules et des installations, Gestion de la prestation de services

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Groupe des bureaux de secteur et de région	Inchangé ; transfert	8	1 P-4, 3 P-3, 3 SM et 1 VNU	Origine : Cellule de coordination de l'appui régional, fonctionnaire d'administration (hors classe)
Total		145		

Pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 14 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 10 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

67. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de réorganiser le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. La Mission prévoit de créer de nouvelles sections, à savoir la Section de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement, la Section de la gestion centralisée des stocks et le Groupe du contrôle des mouvements.

Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

68. Le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement restera chargé de la gestion générale de la chaîne d'approvisionnement du BANUS intégrée de bout en bout pour tous les produits, biens et services requis par les clients du BANUS pour s'acquitter de leur mandat. Il est proposé de transférer un poste de P-5 du Bureau du Chef de la gestion de la prestation de services. Il est proposé que les effectifs du Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement soient ramenés à quatre postes : 1 D-1, 1 P-5 (fonctionnaire régional chargé des achats au Centre d'appui régional d'Entebbe), 1 P-4 et 1 GN).

Section de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement

69. Il est proposé de créer la Section de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement et de la composer de 32 postes existants (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 7 SM, 5 AN et 14 GN) de la Section de l'approvisionnement, du Groupe de contrôle du matériel et des stocks, de la Section de l'entreposage et de la livraison, du Groupe de la conformité et du Bureau du Directeur de l'appui à la mission.

Section de la gestion des acquisitions

70. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de créer une nouvelle Section de la gestion des acquisitions à partir de postes de l'actuelle Section de la planification, de la Section de l'approvisionnement et de la Section de l'entreposage et de la livraison. Il est proposé de constituer la Section de la gestion des acquisitions à partir de 22 postes existants, à savoir 1 P-5, 4 P-3, 2 SM, 6 AN et 9 GN.

Section de la gestion centralisée des stocks

71. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de créer une nouvelle Section de la gestion centralisée des stocks à partir de 49 des 65 postes existants (1 P-5, 1 P-4, 24 SM, 2 AN, 18 GN et 3 VNU) de la Section de l'entreposage et de la livraison. Il est proposé de transférer 16 autres postes de la Section de l'entreposage et de la livraison à la Section de la gestion de la performance

de la chaîne d'approvisionnement, au Groupe du contrôle des mouvements et à la Section de la gestion des acquisitions.

Groupe du contrôle des mouvements

72. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de créer le Groupe du contrôle des mouvements, qui relèvera du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement, à partir de 24 postes existants (11 SM, 1 AN, 11 GN et 1 VNU) de la Section des services de transport intégrés, de la Section de l'approvisionnement, de la Section de la planification et de la Section de l'entreposage et de la livraison. Il est également proposé de transférer les deux postes (SM) du Centre mixte de contrôle des mouvements au Groupe du contrôle des mouvements.

Tableau 5

Changements proposés : pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Transfert	1	P-5	Origine : Bureau du responsable des services
Section de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement	Transfert	32	1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 7 SM, 5 AN et 14 GN	Origine : Section de l'approvisionnement, Groupe de contrôle du matériel et des stocks, Section de l'entreposage et de la livraison, Groupe de la conformité et Bureau du Directeur de l'appui à la mission
Section de la gestion des acquisitions	Transfert	22	1 P-5, 4 P-3, 2 SM, 6 AN et 9 GN	Origine : Section de l'approvisionnement, Section de la planification et Section de l'entreposage et de la livraison, pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section de la gestion centralisée des stocks	Transfert	(16)	1 P-3, 5 SM et 10 GN	Origine : Section de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement et Section de la gestion des acquisitions, pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Groupe du contrôle des mouvements	Transfert	24	11 SM, 1 AN, 11 GN et 1 VNU	Origine : Section des services de transport intégrés, Section de l'approvisionnement, Section de l'entreposage et de la livraison et Section de la planification
Groupe du contrôle des mouvements	Transfert	2	Service mobile	Origine : Centre mixte de contrôle des mouvements, Centre d'appui à la mission
Section de la planification	Transfert	(12)	1 P-5, 2 P-3, 2 SM, 2 AN et 5 GN	Destination : Section de la gestion des acquisitions et Groupe du contrôle des mouvements, pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section de l'approvisionnement	Transfert	(28)	1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 2 SM, 9 AN et 10 GN	Destination : Section de la gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement et Section de la gestion des acquisitions, pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Total		25		

Pilier Gestion de la prestation de services

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 14 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 8 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste

73. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de réorganiser le pilier Gestion de la prestation de services. Le BANUS a l'intention de créer le Bureau du responsable des services et les sections suivantes : Groupe des transports, Section des transports aériens, et Section du génie et de l'entretien des installations. Il est proposé de créer les nouvelles sections à partir des postes existants de la Section des services de transport intégrés, de la Section de la gestion des installations et de l'environnement, de la Section des services d'entretien des véhicules et des installations et de la Section de la conception et de la mise en place des infrastructures.

Bureau du responsable des services

74. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de transférer deux postes (1 SM et 1 VNU) de la Section des services de transport intégrés au Bureau du responsable des services.

Groupe des transports

75. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de créer le Groupe des transports, qui relèvera du pilier Gestion de la prestation de services, qui est actuellement un des trois groupes de la Section des services de transport intégrés relevant du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il est proposé de transférer au Groupe des transports 30 postes (1 P-4, 2 P-3, 9 SM et 18 GN) de la Section des services de transport intégrés, de la Section de la conception et de la mise en place des infrastructures et de la Section des services d'entretien des véhicules et des installations.

Section des transports aériens

76. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de créer la Section des transports aériens, qui relèvera du pilier Gestion de la prestation de services, qui est actuellement un des trois groupes de la Section des services de transport intégrés relevant du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il est proposé que la Section des transports aériens soit dirigée par un Chef des transports aériens de classe P-5 et rende compte au Chef du pilier Gestion de la prestation de services. Il est proposé de transférer à la Section des transports aériens 28 postes (1 P-5, 1 P-4, 5 P-3, 15 SM, 1 AN et 5 GN) et 1 poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des services de transport intégrés.

Section du génie et de l'entretien des installations

77. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, il est proposé de créer la Section du génie et de l'entretien des installations. Il est proposé que cette nouvelle section soit établie à partir de 37 postes existants (1 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 14 SM, 2 AN et 3 GN) et 1 poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des services d'entretien des véhicules et des installations, de la Section de la conception et de la mise en place des infrastructures, de la Section de l'approvisionnement et de la Section de la gestion des installations et de l'environnement.

Section des services médicaux

78. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, les 26 postes de la Section des services médicaux seront maintenus. Toutefois, il est proposé de transférer trois autres postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 AN) du Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie.

Section des services essentiels

79. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, les 28 postes de la Section des services essentiels seront maintenus. Toutefois, il est proposé de transférer quatre autres postes (1 P-3, 2 SM et 1 GN) de la Section de la gestion des installations et de l'environnement.

Tableau 6
Changements proposés : pilier Gestion de la prestation de services

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du responsable des services	Transfert	(1)	P-5	Destination : Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
Bureau du responsable des services	Transfert	2	1 SM et 1 VNU	Origine : Section des services de transport intégrés, Gestion de la prestation de services
Groupe des transports	Transfert	30	1 P-4, 2 P-3, 9 SM et 18 GN	Origine : Section des services de transport intégrés, Section de la conception et de la mise en place des infrastructures et Section des services d'entretien des véhicules et des installations
Section des transports aériens	Inchangé ; transfert	29	1 P-5, 1 P-4, 5 P-3, 15 SM, 1 AN, 5 GN et 1 VNU	Origine : Section des services de transport intégrés, pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Section du génie et de l'entretien des installations	Transfert	38	1 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 14 SM, 2 AN, 3 GN et 1 VNU	Origine : Section de la gestion des installations et de l'environnement, Section des services d'entretien des véhicules et des installations, Section de l'approvisionnement et Section de la conception et de la mise en place des infrastructures, pilier Gestion de la prestation de services
Section des services médicaux	Transfert	3	1 P-4, 1 P-3 et 1 AN	Origine : Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, Bureau du fonctionnaire d'administration (hors classe)
Section des services essentiels	Transfert	4	1 P-3, 2 SM et 1 GN	Origine : Section de la gestion des installations et de l'environnement, Section de la conception et de la mise en place des infrastructures et Section des services d'entretien des véhicules et des installations, pilier Gestion de la prestation de services
Section des services de transport intégrés	Transfert	(32)	11 SM, 19 GN et 2 VNU	Destination : Section des transports aériens, Groupe des transports, Groupe du contrôle des mouvements et Bureau du responsable des services

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Section des services de transport intégrés	Inchangé ; transfert	(29)	1 P-5, 1 P-4, 5 P-3, 15 SM, 1 AN, 5 GN et 1 VNU	Destination : Section des transports aériens, Gestion de la prestation de services
Section de la gestion des installations et de l'environnement	Transfert	(26)	1 P-4, 3 P-3, 13 SM, 8 GN et 1 VNU	Destination : Section du génie et de l'entretien des installations, Section des technologies et Section des services essentiels
Section des services d'entretien des véhicules et des installations	Transfert	(17)	2 P-4, 4 P-3, 7 SM et 4 GN	Destination : Section du génie et de l'entretien des installations, Section des services essentiels, Section des technologies, Centre d'appui à la mission et Groupe des transports
Section de la conception et de la mise en place des infrastructures	Transfert	(24)	1 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 9 SM et 2 GN	Destination : Section du génie et de l'entretien des installations, Section des approvisionnements essentiel et Groupe des transports, pilier Gestion de la prestation de services
Total		(23)		

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses ^a (2016/17)	Montant alloué ^a (2017/18)	Dépenses prévues (2018/19)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) – (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	156 204,9	167 207,1	157 807,6	(9 399,5)	(5,6)
Police de l'Union africaine	77,8	142,3	245,9	103,6	72,8
Unités de police constituées de l'Union africaine	4 514,5	3 993,9	7 716,5	3 722,6	93,2
Total partiel	160 797,2	171 343,3	165 770,0	(5 573,3)	(3,3)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	56 539,5	53 621,6	68 566,7	14 945,1	27,9
Personnel recruté sur le plan national	7 239,8	5 632,1	6 983,0	1 350,9	24,0
Volontaires des Nations Unies	1 055,9	776,9	1 177,3	400,4	51,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	229,5	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	65,3	89,8	232,2	142,4	158,6
Total partiel	65 130,0	60 120,4	76 959,2	16 838,8	28,0
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	3 633,8	2 038,0	1 356,5	(681,5)	(33,4)
Voyages	2 804,1	1 986,0	1 607,0	(379,0)	(19,1)
Installations et infrastructures	105 617,6	104 260,0 ^a	94 799,8	(9 460,2)	(9,1)
Transports terrestres	38 789,7	35 085,1	26 118,1	(8 967,0)	(25,6)
Opérations aériennes	78 038,9	78 126,4	75 565,5	(2 560,9)	(3,3)
Opérations maritimes ou fluviales	1 184,8	38,5	561,6	523,1	1 358,7
Communications et informatique	34 897,9	39 617,3 ^b	35 400,6	(4 216,7)	(10,6)
Santé	14 244,8	20 241,5	14 716,6	(5 524,9)	(27,3)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	65 096,0	69 143,5 ^c	75 889,1	6 745,6	9,8
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	344 307,6	350 536,3	326 014,8	(24 521,5)	(7,0)
Total brut	570 234,8	582 000,0	568 744,0	(13 256,0)	(2,3)
Recettes provenant des contributions du personnel	5 585,3	5 026,4	6 645,6	1 619,2	32,2
Total net	564 649,4	576 973,6	562 098,4	(14 875,2)	(2,6)
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^b	–	–	–	–	–
Total	570 234,8	582 000,0	568 744,0	(13 256,0)	(2,3)

^a Le montant de départ alloué au titre des installations et infrastructures était de 103 403 400 dollars. Ce montant comprend une somme de 856 600 dollars aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19.

^b Représente l'ensemble des montants alloués au titre des communications et de l'informatique aux fins de comparaison avec les prévisions de dépense pour l'exercice 2018/19.

^c Le montant de départ alloué au titre des fournitures, services et matériel divers s'élevait à 70 000 100 dollars. Le chiffre indiqué ne comprend pas le montant de 856 600 dollars, aux fins de comparaison avec les prévisions de dépense pour l'exercice 2018/19.

B. Contributions non budgétisées

80. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^a	116 958,0
Total	–

^a Valeur estimative des terrains fournis au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie par les autorités locales pour la Base d'appui de Mombasa, les bureaux, les camps militaires et les centres de secteur en Somalie (115,6 millions de dollars), et exemptions de redevances d'aéroport, d'embarquement et de débarquement accordées en Somalie (1,3 million de dollars).

C. Gains d'efficience

81. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Opérations aériennes	2 390,0	Reconfiguration de la flotte aérienne du BANUS grâce au remplacement d'un avion par un modèle plus petit sans en compromettre l'efficacité opérationnelle, garantissant ainsi une utilisation optimale du nombre de places et une baisse de la valeur du contrat
Total	2 390,0	

D. Taux de vacance

82. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents des Nations Unies	40,0	2,0	2,0
Contingents de l'Union africaine	0,4	2,0	2,0
Police de l'Union africaine	–	2,0	2,0
Unités de police constituées de l'Union africaine	33,6	25,0	2,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	30,4	31,0	10,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2016/17</i>	<i>Taux budgétisé 2017/18</i>	<i>Projection 2018/19</i>
Fonctionnaires			
Administrateurs recrutés sur le plan national	33,3	33,0	20,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	17,5	16,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	23,8	24,0	2,0
Personnel fourni par des gouvernements	66,7	15,0	2,0

83. Les taux de vacance de postes proposés ont été établis sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici par le Bureau d'appui et tiennent compte de la situation propre à la mission pour ce qui est du déploiement du personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Il est envisagé de procéder au déploiement échelonné de 80 membres de personnel de police supplémentaires et de 420 membres d'unités de police constituées supplémentaires pour l'AMISOM au cours de l'exercice 2018/19. Les taux pour 2018/19 ont été déterminés à partir des variables suivantes : taux actuels, taux établis pour la durée de l'exercice en cours, circonstances dans lesquelles le Bureau d'appui devrait se trouver au cours de l'exercice budgétaire.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

84. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 73 235 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	45 536,9	2 496,7	48 033,6
Soutien logistique autonome	23 839,0	876,5	24 715,5
Total	69 375,9	3 373,2	72 749,1

F. Formation

85. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	21,2
Voyages	
Voyages au titre de la formation	461,0

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	524,4
Total	1 006,6

86. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2018/19, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>	<i>Nombre effectif 2016/17</i>	<i>Nombre prévu 2017/18</i>	<i>Nombre proposé 2018/19</i>
Formation interne	450	367	218	345	306	290	2 702	4 000	3 097
Formation externe ^a	90	144	72	45	58	29	—	—	—
Total	540	511	290	390	364	319	2 702	4 000	3 097

^a Comprend les formations assurées à la Base de soutien logistique des Nations Unies et ailleurs, hors de la zone de la mission.

87. Les formations organisées à l'intention du personnel du Bureau d'appui pendant l'exercice viseront à améliorer leurs compétences spécialisées et techniques. Elles seront dispensées dans les domaines suivants : sécurité, gestion de projets, gestion des carburants, gestion des rations, budget, administration, opérations aériennes, transports terrestres, contrôle des mouvements, gestion de la chaîne d'approvisionnement, communications et informatique, services médicaux, soutien psychosocial et gestion des conflits. Environ 3 097 membres du personnel de l'AMISOM seront également formés dans les domaines des transports aériens, des communications et de l'informatique, de la logistique, des services médicaux, de l'entretien et de la réparation des véhicules, du génie, des rations, des services de restauration et de cuisine mobile.

G. Services de détection des mines et de déminage

88. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	—
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	40 400,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	—

89. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, le BANUS continuera de fournir à l'AMISOM des analyses spécialisées, de lui prodiguer des conseils ainsi que

de lui transmettre son expérience ; il organisera des formations et assurera un encadrement sur l'atténuation des risques liés aux explosifs grâce à des conseillers techniques et à des équipes techniques intégrés au sein de diverses structures de l'AMISOM. Le BANUS aidera les unités de soutien de la Mission en ayant recours à des chiens détecteurs d'explosifs et en menant des opérations de neutralisation d'explosifs dans tous les secteurs ; il renforcera les capacités stratégiques de l'AMISOM dans l'élaboration de directives relatives à l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés à l'intention des forces de sécurité somaliennes.

III. Analyse des variations¹

90. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(9 399,5)	(5,6 %)

• Mandat : modifications du déploiement

91. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par une réduction des crédits demandés au titre des rations (18,1 millions) du fait : a) du rapatriement de 1 000 membres du personnel militaire de l'AMISOM, achevé en décembre 2017, et du rapatriement de 1 000 autres membres d'ici à octobre 2018 ; b) de la livraison des rations sur les sites de l'AMISOM par voie terrestre et maritime ; c) de l'arrêt de l'acheminement des rations par voie aérienne. Cette diminution est en partie compensée par : a) une augmentation du matériel majeur appartenant au contingent (8,7 millions de dollars) résultant d'un accroissement de l'équipement déployé pendant l'exercice 2017/18 ; b) une augmentation du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents (0,4 million de dollars), découlant du fait que davantage de pays fournisseurs de contingents respectent les normes de l'ONU pour plusieurs catégories de soutien logistique autonome.

	<i>Variation</i>	
Police de l'Union africaine	103,6	72,8 %

• Mandat : modifications du déploiement

92. L'augmentation des dépenses prévues s'explique essentiellement par le déploiement échelonné de 80 agents supplémentaires, avec un coefficient délais de déploiement de 2 %.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées de l'Union africaine	3 722,6	93,2 %

• Mandat : modifications du déploiement

93. L'augmentation des dépenses prévues s'explique essentiellement par le déploiement échelonné de trois unités de police constituées (420 agents), avec un coefficient délais de déploiement de 2 %.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	14 945,1	27,9 %

• **Gestion : évolution du taux de vacance de postes**

94. La hausse des dépenses prévues s'explique essentiellement par : a) l'application d'un taux de vacance de postes plus faible (10 % contre 31 % pour l'exercice 2017/18) ; b) la proposition de créer sept postes supplémentaires.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 350,9	24,0 %

• **Gestion : évolution du taux de vacance de postes**

95. La hausse des dépenses prévues s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance plus faible : 20 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 10 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national contre des taux de 33 % et 16 % appliqués respectivement dans le budget approuvé de l'exercice 2017/18.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	400,4	51,5 %

• **Gestion : évolution du taux de vacance de postes**

96. La hausse des dépenses prévues s'explique essentiellement par l'application d'un taux de vacance de postes plus faible (2 % contre 24 % pour l'exercice 2017/18).

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	142,4	158,6 %

• **Gestion : évolution du taux de vacance de postes**

97. La hausse des dépenses prévues s'explique essentiellement par l'application d'un taux de vacance de postes plus faible (2 % contre 15 % pour l'exercice 2017/18).

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	(681,5)	(33,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

98. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la décision prise par le BANUS d'externaliser la plupart des services et, partant, par la proposition de limiter les services de consultants pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(379,0)	(19,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

99. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par le recours à la téléconférence pour les réunions afin de réduire les frais de voyage à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur de la zone de la Mission, contrebalancée en partie par l'augmentation

des voyages à des fins de formation du fait de la priorité donnée aux formations dispensées aux fonctionnaires sur le renforcement des capacités.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(9 460,2)	(9,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

100. La baisse des crédits demandés tient essentiellement : a) à l'achèvement d'importants travaux de construction (13,3 millions de dollars) lors de l'exercice 2017/18 ; b) à la baisse des coûts des services d'entretien (3,1 millions de dollars), qui s'explique par la réduction des dépenses de fonctionnement liée au nouveau contrat conclu pour l'entretien des périmètres et des installations ; c) à la diminution des dépenses prévues au titre des matériaux de construction (1,7 million de dollars), qui s'explique par le retrait échelonné de 1 000 membres du personnel militaire de l'AMISOM, achevé en décembre 2017, et par le rapatriement de 1 000 autres membres d'ici à octobre 2018. La diminution des crédits demandés est en partie compensée par la hausse des dépenses contractuelles et l'augmentation du nombre de gardes requis en Somalie, passant de 174 à 300 (6,1 millions de dollars) ; par l'achat d'une plus grande quantité de groupes électrogènes et de matériel électrique (1,1 million de dollars) ; par une augmentation au titre des carburants et des lubrifiants (0,8 million de dollars) liée à la hausse des prix des carburants ; par une augmentation au titre des achats de matériel de traitement des eaux et de distribution de carburant (0,8 million de dollars), qui découle de l'acquisition de pompes aux fins du forage de nouveaux puits.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(8 967,0)	(25,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

101. La diminution des crédits demandés s'explique essentiellement par les principales acquisitions (10,6 millions de dollars) réalisées durant l'exercice 2017/18 et par la diminution des dépenses au titre des pièces de rechange (0,6 million de dollars) qui découle de la baisse prévue des dotations en véhicules et en matériel. La diminution des crédits est en partie compensée par une augmentation au titre des carburants et des lubrifiants (2,2 millions de dollars) résultant de la hausse de la consommation et des prix du carburant.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(2 560,9)	(3,3 %)

• **Facteurs externes : évolution des prix ; gestion : moyens et produits revus à la hausse**

102. La diminution des ressources nécessaires tient essentiellement à la réduction : a) des frais de location et d'exploitation des avions (2,4 millions de dollars) qui s'explique par la diminution des heures de vol et des coûts garantis ; b) des frais de location et d'exploitation des hélicoptères (2,6 millions de dollars) qui résulte d'une diminution du nombre d'heures de vol requises ; c) des services (1,6 million de dollars) qui s'explique par la baisse des coûts prévus dans le cadre des droits de navigation, des honoraires des consultants de l'OACI et des services de contrôle de sécurité. La diminution des crédits est en partie compensée par une augmentation : a) au titre des carburants et des lubrifiants (3 millions de dollars) résultant de la hausse des prix du carburant ; b) au titre des droits d'atterrissage et de la redevance de

manutention au sol (1,5 million de dollars) résultant de l'augmentation du nombre de sorties.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	523,1	1 358,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

103. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par le remplacement de cinq navires dont l'usure est imputable à l'environnement marin hostile de la Somalie dans lequel ils évoluaient.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(4 216,7)	(10,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

104. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par l'achèvement de l'installation et de la mise en service de la connectivité « O3b » ainsi que de la formation y relative (6,4 millions de dollars) lors de l'exercice 2017/18. Cette diminution est partiellement contrebalancée par l'achat de plus d'ordinateurs (1,5 million de dollars).

	<i>Variation</i>	
Santé	(5 524,9)	(27,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse ; facteurs externes : évolution des prix**

105. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) la réduction des ressources nécessaires au titre des médicaments et articles consommables (2,6 millions de dollars) étant donné que l'AMISOM apporte un appui à moins de dispensaires ; b) la baisse des montants des contrats (2,0 millions de dollars) d'évacuation sanitaire aérienne ; c) l'absence d'achat prévu au titre du matériel médical (0,9 million de dollars).

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	6 745,6	9,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

106. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement : a) au recours à des prestataires de services logistiques tiers pour la livraison des rations (4,6 millions de dollars) ; b) à l'augmentation des services d'entreposage dans les centres régionaux et les centres de secteur (2,7 millions de dollars).

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

107. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et des autres activités immédiates liées à une future opération de maintien de la paix des Nations Unies portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 568 744 000 dollars aux fins du fonctionnement du Bureau pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat consistant à fournir un appui à la MANUSOM et à l'Armée nationale somalienne dans le cadre des opérations menées conjointement avec l'AMISOM, à raison de 47 395 333 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 71/311 et 70/286 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

(Résolution 71/311 de l'Assemblée générale)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Rappelle le paragraphe 36 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans le rapport qu'il lui présentera à sa soixante-douzième session des renseignements sur les gains d'efficacité découlant de la mise en service d'Umoja (par. z3)	La mise en service d'Umoja a permis au BANUS d'améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail. Avec le retrait du service de Galileo et la maturité croissante d'Umoja, les avantages de ce changement deviendront progressivement plus visibles et plus facilement quantifiables.

Questions transversales

(Résolution 70/286)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)	Un spécialiste des ressources humaines chargé de suivre les procédures de sélection du personnel, y compris les délais de recrutement, a été nommé à la Section de la gestion des ressources humaines en décembre 2016. Le BANUS s'appuie désormais sur des listes de candidats présélectionnés qui permettent de réduire les délais de recrutement et d'accroître la transparence. Les avis de vacances de postes pour le personnel recruté sur le plan national sont publiés dans les médias locaux pour attirer les candidats remplissant les conditions requises.
Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le	La Section de la gestion des ressources humaines continue de fournir des orientations aux chefs de section et de service sur les objectifs en matière de parité des sexes. Elle communique en outre des données statistiques aux responsables du pilier appui

Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

et veille à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte à toutes les étapes du recrutement. En juin 2017, des ateliers de formation et de sensibilisation ont été organisés à l'intention des responsables du recrutement à propos de la nécessité de suivre une démarche structurée et concertée, à l'échelle de la mission, pour combler le fossé en matière de parité des sexes. Les données du BANUS en matière d'égalité hommes-femmes sont demeurées relativement constantes au cours de l'exercice passé en raison de diverses difficultés internes et externes. Toutefois, dans le cadre de la récente stratégie adoptée par le Secrétaire général pour parvenir à la parité des sexes, le BANUS demeure déterminé à élargir les possibilités d'attirer et de retenir le personnel féminin, y compris aux échelons supérieurs, ainsi que des femmes originaires des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Le BANUS ne cesse d'améliorer son système d'égout et ses installations de traitement des eaux usées afin de réduire son empreinte écologique. Il a créé une base de données sur les déchets produits pour mieux comprendre les tendances et définir des objectifs. Un nouveau site de gestion des déchets a été aménagé dans le périmètre de l'aéroport international de Mogadiscio et un nouveau contrat de gestion des déchets, mettant fortement l'accent sur le tri des déchets à la source et le recyclage, a été attribué.

Le BANUS continue de dispenser des formations techniques à son personnel et au personnel de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne de façon régulière, afin de renforcer la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés. Il poursuit également sa coopération étroite avec l'AMISOM aux fins de la formation du personnel nécessaire à la certification des zones de poser d'hélicoptère dans les sites avancés, indispensable pour l'évacuation des blessés en pleine nuit.

Le Chef de la Section de la gestion des acquisitions est chargé de veiller à ce que le niveau des stocks, les acquisitions en cours, et les tendances de la consommation soient soigneusement examinés avant tout nouvel achat. En outre, le Groupe du contrôle du matériel et des stocks est chargé d'effectuer des inventaires physiques du matériel et des stocks, de vérifier que les indicateurs clefs de performance relatifs à la supervision et au contrôle interne sont respectés et d'en rendre compte.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70)

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71)

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76)

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des

Le BANUS a mis en place une évaluation mensuelle de la performance en matière de gestion du matériel pour les indicateurs clefs de performance concernés, définissant dans leurs grandes lignes les mesures correctives nécessaires pour assurer la conformité aux politiques en matière de gestion des biens et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Le BANUS soutient activement les campagnes d'information menées par une équipe dirigeante en vue de recenser les entreprises locales basées en Somalie pour l'approvisionnement en biens et services divers, notamment des services de construction. Un programme trimestriel de formation des fournisseurs fonctionne depuis près de deux ans, malgré la situation en matière de sécurité en Somalie. Des membres du personnel chargés de la chaîne d'approvisionnement se déplacent dans les régions et à l'intérieur de Mogadiscio pour former les fournisseurs et, le cas échéant, les encourager, notamment en mettant à leur disposition les ressources nécessaires à leur enregistrement. Grâce à ces campagnes d'information, 66 nouveaux fournisseurs régionaux ont été recensés en Somalie et 15 d'entre eux ont à présent reçu leur agrément.

Les mesures prises par l'ensemble des missions, dont le BANUS, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76, 79, 80, 81 et 82 de la résolution, seront décrites dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79)

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80)

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81)

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82)

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

(A/71/836/Add.6 et résolution 71/311 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif ne voit pas bien comment l'augmentation proposée de 18,7 millions de dollars pour les remboursements au titre du soutien logistique autonome de l'exercice 2017/18 a été calculée ni dans quelle mesure elle correspond aux taux d'exécution actuel et prévu des dispositions y relatives par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de l'AMISOM. En outre, aucun renseignement ne lui a été communiqué quant au montant total des ressources qui seraient nécessaires si ces pays exécutaient pleinement les dispositions relatives au soutien autonome. Sur la base des informations disponibles, le Comité consultatif recommande une réduction de 50 % (9,35 millions de dollars) de l'augmentation proposée de 18,7 millions de dollars pour 2017/18. Il estime que les informations sur les ressources nécessaires pour effectuer les remboursements au titre du soutien logistique autonome aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police de l'AMISOM manquent de précision, et que cette augmentation n'est pas dûment justifiée au regard des taux d'exécution actuel et prévu. Le Comité compte que le Secrétaire général présentera des informations complètes à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget du BANUS pour 2017/18, et qu'il fera de même dans les futurs projets de budget du Bureau (par. 23 et 24).

Sur la base des informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif ne voit pas bien dans quelle mesure les cas de refus de l'AMISOM d'assurer des escortes pour la livraison des fournitures ont incité le BANUS à se charger à nouveau de l'acheminement des rations par voie aérienne. Il compte que le BANUS précisera, dans le projet de budget pour 2018/19, à combien s'élève l'économie ainsi réalisée (par. 26 d) et 28).

Mesures prises

L'augmentation proposée de 18,7 millions de dollars au titre du soutien logistique autonome a été calculée en tenant compte des taux de remboursement établis sur la base de l'édition de 2015 du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents et des catégories de soutien logistique autonome pour le personnel militaire et de police de l'AMISOM (restauration, matériel de bureau, blanchisserie, nettoyage et matériel de campement), ainsi que de l'hypothèse de la prise en charge de l'ensemble des effectifs militaire et de police autorisés, soit au total 43,7 millions de dollars. Étant donné que tous les pays ne respectent pas pleinement les normes applicables au soutien logistique autonome, ce montant a été réduit de 25 % (soit 10,9 millions de dollars), ramenant à 32,8 millions de dollars le projet de budget pour l'exercice 2017/18. Les ressources inscrites dans le projet de budget pour l'exercice 2018/19 au titre du soutien logistique autonome tiennent compte des dépenses courantes et des capacités des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Aucune prévision n'a été faite pour les pays susmentionnés ne disposant pas des moyens de soutien logistique autonome nécessaires.

Le BANUS a dû recommencer à acheminer les rations par voie aérienne en raison des problèmes de sécurité et du mauvais état des routes dans les secteurs 1, 2, 3 et 4. Toutes les livraisons dans les secteurs 5 et 6 et à l'aéroport international de Mogadiscio ont été effectuées par voie terrestre et maritime, avec l'escorte de l'AMISOM. Il est à noter que la fréquence du ravitaillement ne permet pas d'effectuer des économies car, d'après les stipulations du contrat, les coûts de livraison dépendent du poids et de la distance. En outre, le BANUS devra faire face à d'importantes dépenses supplémentaires afférentes à l'acquisition de conteneurs pour le stockage des rations sèches et congelées livrées tous les 28 jours, les rations fraîches devant être acheminées toutes les semaines en raison de leur durée de conservation limitée.

Le Comité consultatif réaffirme que le Secrétaire général aurait dû donner plus d'informations sur l'augmentation globale des ressources demandées pour 2016/17 au titre du personnel civil, des consultants et des vacataires, notamment au sujet de leurs fonctions et des localités où ils sont affectés (voir [A/70/742/Add.14](#), par. 57). Le Comité estime aussi que le BANUS aurait dû remédier à ses besoins persistants de services de consultants et de vacataires, compte tenu du renforcement important de ses effectifs (par. 33).

Le Comité consultatif compte que le BANUS quantifiera les gains d'efficacité découlant de la mise en service d'Umoja et donnera des informations à ce sujet dans le projet de budget pour l'exercice 2018/19 (par. 36).

Prenant note de l'augmentation prévue du nombre de consultants et de vacataires pour 2017/18, le Comité consultatif estime qu'elle n'est pas expliquée dans le projet de budget et qu'elle n'est pas non plus conforme aux « gains d'efficacité » qu'il est prévu de réaliser à travers la restructuration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du pilier Services, d'après le projet de budget (voir par. 33). Le Comité consultatif a fait des observations sur le manque de clarté concernant les fonctions respectives et les lieux d'activité du personnel, des consultants et des vacataires (voir par. 33). De plus, il note que les dépenses prévues au titre des consultants et des vacataires ne sont pas limitées aux ressources prévues à la rubrique Consultants du budget, mais sont également inscrites à d'autres rubriques de la catégorie Dépenses opérationnelles. Il compte que des informations complètes sur toutes les catégories de personnel ne relevant pas du BANUS, y compris les consultants, les vacataires et le personnel fourni au titre de contrat avec des tiers, auront été dûment communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le projet de budget pour 2017/18. Le Comité est d'avis que ces informations détaillées devront être fournies dans les futurs projets de budget du BANUS (par. 41 et 42).

Le Comité consultatif espère que le renforcement de la communication et la coordination entre les services du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement situés à Nairobi et Mombasa n'entraînera pas de hausse des dépenses au titre des voyages (par. 51).

Le nombre total de consultants et de vacataires recrutés pendant l'exercice 2015/16 s'élevait à 114, contre 68 pendant l'exercice 2016/17, ce qui représente une diminution considérable.

Pour l'exercice 2018/19, les responsables de la gestion ont analysé en profondeur les besoins du BANUS en matière d'appui pour combler les lacunes en termes de ressources humaines, et continueront de mener ces analyses pour répondre aux nouveaux besoins opérationnels, ce qui les amènera à faire des propositions régulières, globales et dûment justifiées en vue de l'emploi de consultants et de vacataires.

La mise en service d'Umoja a permis au BANUS d'améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail. Avec le retrait du service de Galileo et la maturité croissante d'Umoja, les avantages de ce changement deviendront progressivement plus visibles et plus facilement quantifiables.

Le BANUS répondra à cette demande de renseignements supplémentaires dans le cadre du dispositif de complément d'information sur les prévisions budgétaires.

La communication et la coordination entre les services du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement situés à Nairobi et Mombasa sont assurées par audioconférence et visioconférence. Le personnel ne se déplace entre les deux villes que lorsque sa présence physique est indispensable.

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif se demande sur quelle base repose cette nouvelle ventilation de la consommation, répartie entre véhicules et groupes électrogènes (répartition de la consommation de carburant recalculée selon qu'elle concerne les véhicules [consommation passée de 60 % à 40 %] ou les groupes électrogènes [consommation passée de 40 % à 60 %]), car elle ne semble pas refléter les volumes réels de carburant consommé. Le Comité consultatif compte donc que le BANUS intensifiera ses préparatifs en vue du déploiement du système électronique de gestion des carburants, afin de réaliser des gains d'efficacité dans sa planification et sa consommation du carburant et d'améliorer le contrôle et l'analyse de son inventaire ainsi que l'établissement de rapports y afférents. Le Comité compte que le Secrétaire général lui exposera les gains d'efficacité qui doivent être réalisés grâce à la mise en œuvre du système, dans son projet de budget pour 2018/19 (par. 52 et 54).

Notant que les frais d'évacuation sanitaire du BANUS ont été incorrectement comptabilisés à la rubrique Fournitures, services et matériel divers pour les exercices 2014/15, 2015/16 et 2016/17, le Comité consultatif craint que ces erreurs de comptabilisation et ces incohérences n'empêchent de procéder à une comparaison et une analyse correctes de la structure des dépenses (par. 61).

Le Comité consultatif compte que le BANUS appliquera les résolutions [69/307](#) et [70/286](#) de l'Assemblée générale afin de réduire son impact environnemental global (par. 67).

Le Comité consultatif compte que le BANUS fournira des informations plus détaillées sur le soutien qu'il a apporté à l'AMISOM et les résultats obtenus dans le domaine de l'atténuation de la menace posée par les engins explosifs improvisés dans les futurs projets de budget (par. 68).

Le BANUS s'est efforcé de budgétiser la consommation de carburant pour refléter au mieux les besoins des véhicules et des groupes électrogènes en s'appuyant sur l'examen minutieux des modèles de consommation réels. Les données détaillées ont été prises en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2018/19. Le Bureau progresse dans la mise en service du système électronique de gestion des carburants, dont le déploiement initial est prévu avant la fin du deuxième trimestre. Le BANUS a examiné en détail les besoins en carburant des véhicules et des groupes électrogènes, ce qui lui a permis de prévoir une diminution de 6 millions de litres de carburant pour l'exercice 2018/19 par rapport à la consommation de l'exercice 2016/17 (41 millions de litres).

Dans le cadre de l'examen transversal de l'alignement du budget sur les dépenses mené par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, la question de la configuration des évacuations sanitaires a été étudiée, et la comptabilisation du budget et des dépenses correspondants à la rubrique des dépenses de santé sera désormais prise en compte à partir de l'exercice 2017/18.

Le BANUS continuera de s'efforcer de réduire son impact environnemental global. Il mène actuellement une étude de faisabilité sur l'énergie en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le cadre du projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques.

Les engins explosifs improvisés représentent encore la plus grave menace à la sécurité de la Somalie, comme en témoignent les attentats aux camions piégés perpétrés à Mogadiscio les 14 et 28 octobre 2017. Le BANUS, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, fournit à l'AMISOM des compétences techniques en matière de gestion des risques liés aux explosifs pour l'enlèvement des engins explosifs improvisés des routes et aide la Mission à circuler plus facilement sur les principales voies d'approvisionnement. En ce qui concerne les résultats obtenus, le nombre d'engins explosifs improvisés trouvés par l'AMISOM a augmenté, passant de 96 pendant l'exercice 2015/16 à 185 pendant l'exercice 2016/17. Aussi, à l'aide du Service de la lutte antimines, la Mission a pu détecter et détruire 65 engins, contre 23 pendant l'exercice précédent. En

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

outre, entre le 1^{er} juillet et le 8 octobre 2017, 68 engins explosifs improvisés ont eu pour cible l'AMISOM, et 20 d'entre eux ont été détectés et détruits. Au cours de cette période, et avec le concours de l'unité de soutien à la Mission du Service de la lutte antimines, l'état de 26 voies d'approvisionnement principales portant sur une distance totale de 1 066 km a été examiné, ce qui a permis d'augmenter considérablement le volume transporté, passé de 772 000 tonnes en juillet 2017 à 2,4 millions de tonnes en septembre 2017.

Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

Le budget du BANUS est élaboré en tenant dûment compte des priorités stratégiques et des activités prescrites dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le BANUS mène ses activités dans des conditions de sécurité particulièrement instables et doit en outre fournir un appui à l'AMISOM. En raison de la complexité des opérations et de l'évolution constante des besoins au vu des conditions de sécurité et d'autres éléments, le BANUS est contraint de réaffecter des fonds. Les ressources approuvées ne sont redistribuées qu'en dernier recours, lorsque toutes les autres possibilités ont été épuisées. Le BANUS continuera d'exercer des contrôles très sévères pour réduire la nécessité de procéder à des réaffectations à l'avenir.

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Le BANUS continue de recenser les membres du personnel des missions en phase de réduction d'effectifs pour pourvoir les postes restés longtemps vacants ainsi que ceux approuvés récemment. En ce qui concerne les 112 postes approuvés pour l'exercice 2016/17, 16 postes ont été supprimés et 96 maintenus et, parmi ceux-là, 43 postes ont été pourvus (soit 44 %) et 53 sont encore vacants (56 %). Le BANUS a réussi à résorber le retard mis à pourvoir les postes restés longtemps vacants du personnel recruté sur le plan international (administrateurs et agents du Service mobile). Pour le personnel recruté sur le plan national (administrateurs et agents des services généraux), cependant, les difficultés liées au manque de candidats qualifiés en Somalie persistent. Ainsi, il reste encore sept postes vacants de longue date, et le

Demande ou recommandation

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit présentées dans le rapport de Comité consultatif et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 du rapport, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

Mesures prises

BANUS a redoublé d'efforts pour les pourvoir en menant des campagnes d'information.

Pour le budget de l'exercice 2018/19, il est proposé de remplacer un Boeing 737-800 par un avion à turbopropulseur de 70 places. Le Boeing est utilisé principalement pour les vols reliant Nairobi à Mogadiscio, ainsi que pour la relève des contingents, essentiellement depuis le Burundi et Djibouti. La relève des contingents est désormais centralisée par le Siège de l'Organisation des Nations Unies, à travers le Centre stratégique des opérations aériennes, grâce à l'utilisation de deux avions gros-porteurs (Boeing 767), plus rentables que le Boeing 737-800. Le BANUS n'a donc pas besoin de moyens spécifiques pour la relève.

Le Bureau examine l'emplacement de la flotte et le plan d'organisation des vols pour parvenir à une utilisation optimale des moyens aériens.

Le BANUS continue d'appliquer cette recommandation et veille à ce que les plans pluriannuels pris en compte dans les projets de budget s'appuient sur les coûts standard, les contrats-cadres pour les biens et les services, les dépenses effectivement engagées et des hypothèses de planification réalistes. En raison des difficultés liées à l'imprévisibilité des conditions de sécurité, le BANUS peut être amené à changer ses priorités en cours d'exercice budgétaire afin de répondre à des exigences nouvelles.

Dans le projet de budget pour l'exercice 2018/19, l'acquisition de véhicules est fonction des besoins opérationnels, des réseaux routiers, des demandes en matière d'infrastructures et des recommandations du comité du parc automobile, compte tenu des questions de sécurité et de sûreté. Le BANUS procède actuellement à l'achat de véhicules légers polyvalents de 7 à 24 places et de camionnettes afin de promouvoir le covoiturage et d'assurer les services de navettes, ainsi que le transport à la fois de marchandises et de passagers. Toutefois, les membres du personnel de certains bureaux doivent sortir de l'aéroport international de Mogadiscio, et les services de navettes de certains aéroports, tels que celui de Kismayo, ne peuvent être assurés par des berlines mais plutôt par des véhicules 4 x 4 blindés en raison du mauvais état des routes et des problèmes de sécurité.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

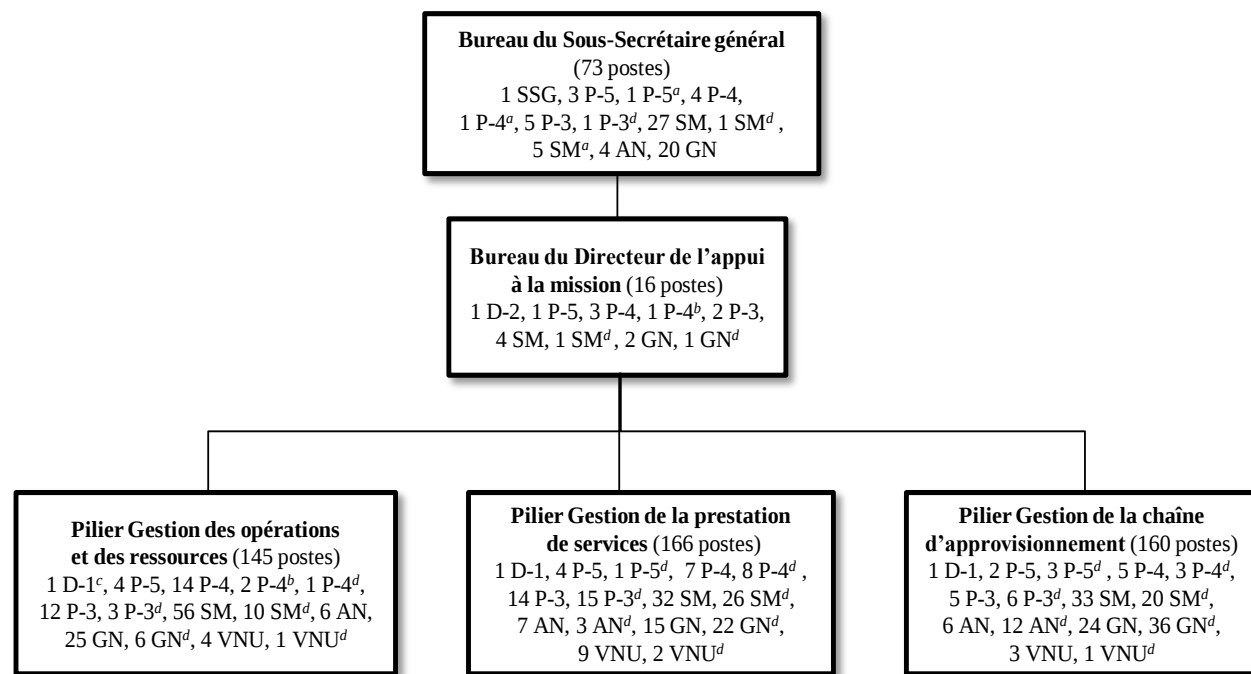
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Organigramme général du BANUS (560 postes)



Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Création.

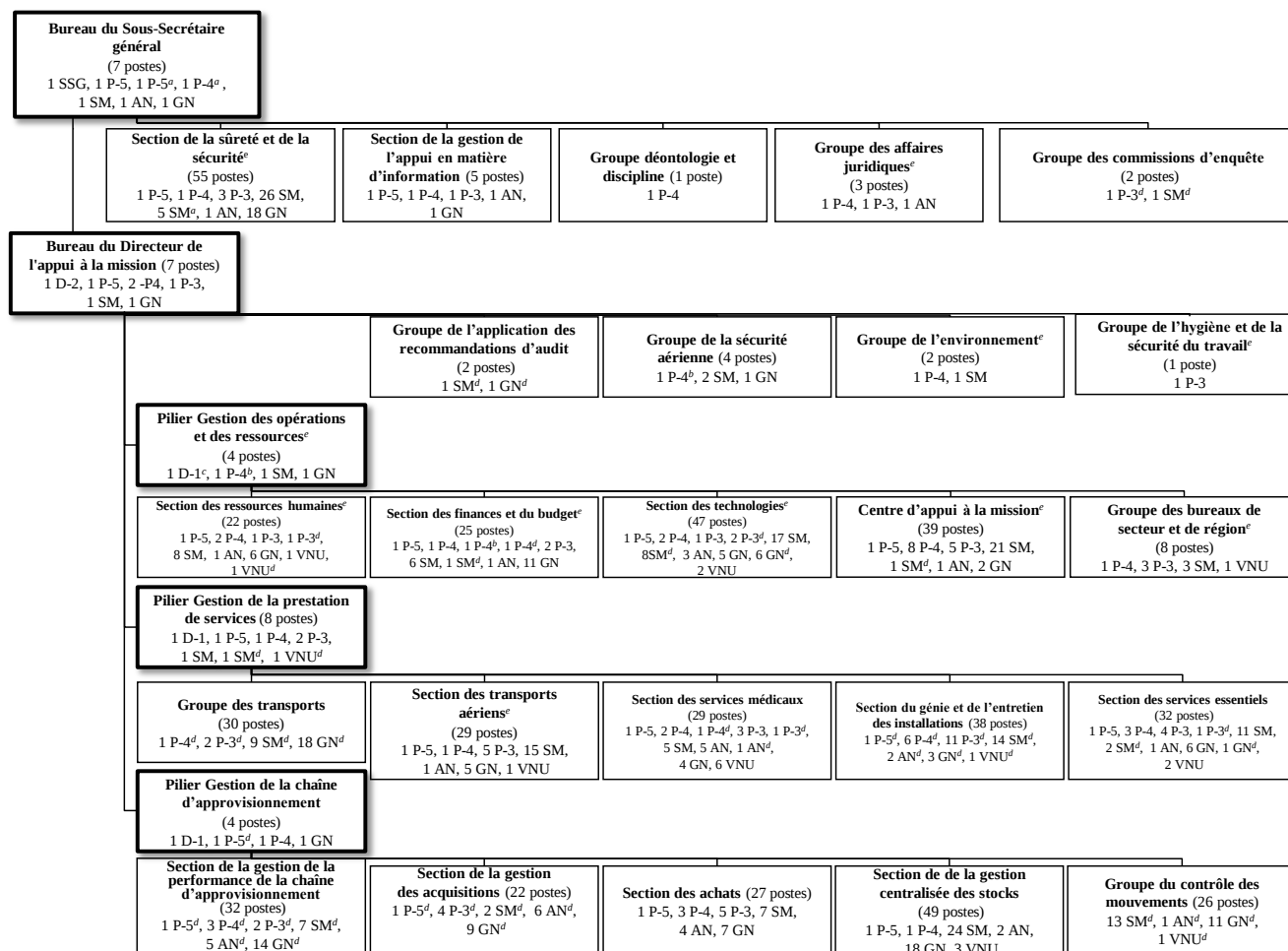
^b Reclassement ou déclassement.

^c Réaffectation.

^d Transfert.

^e Restructuration.

B. Organigramme général du BANUS (560 postes)



^a Création.

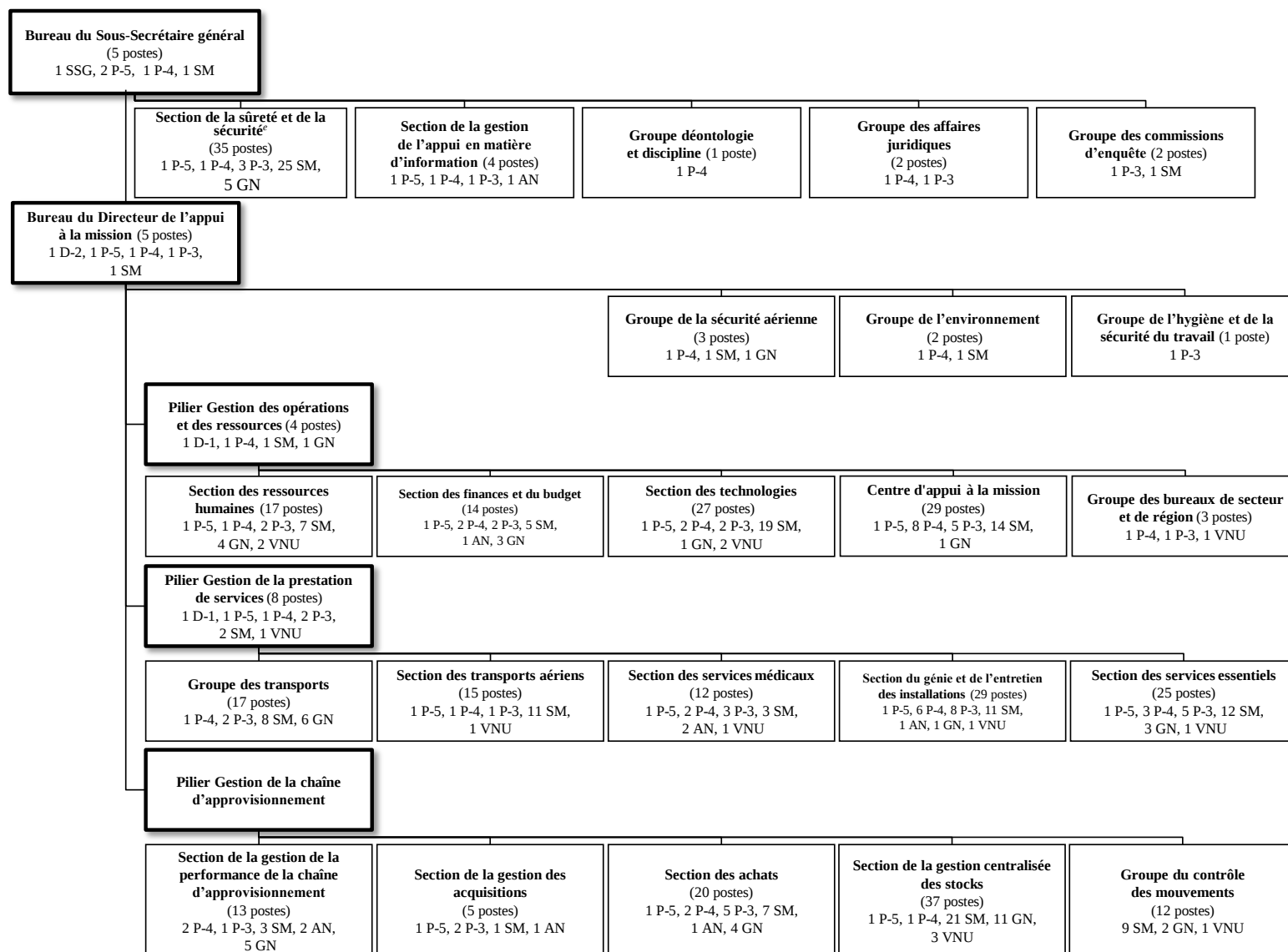
^b Reclassement ou déclassement.

^c Réaffectation.

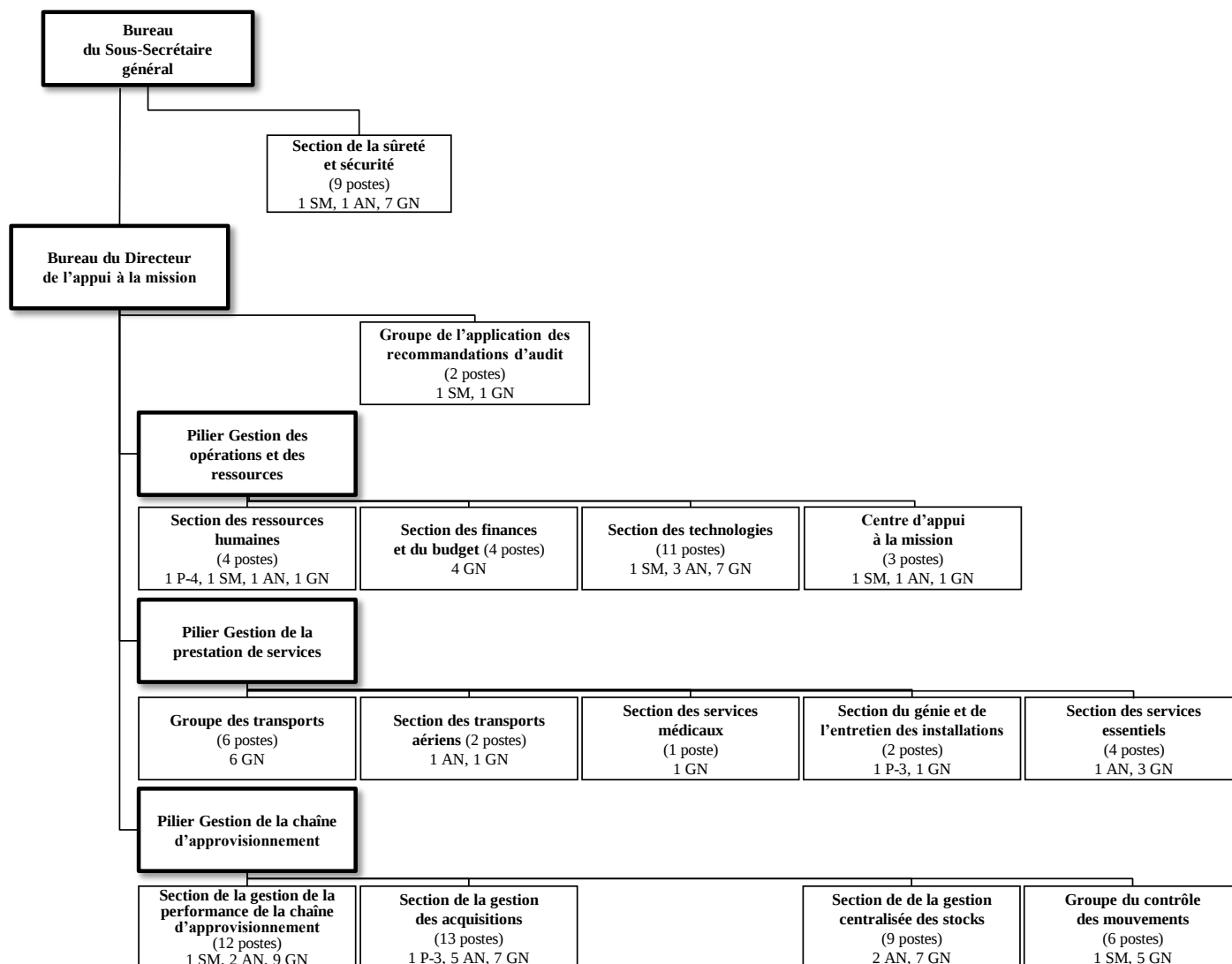
^d Transfert.

^e Restructuration.

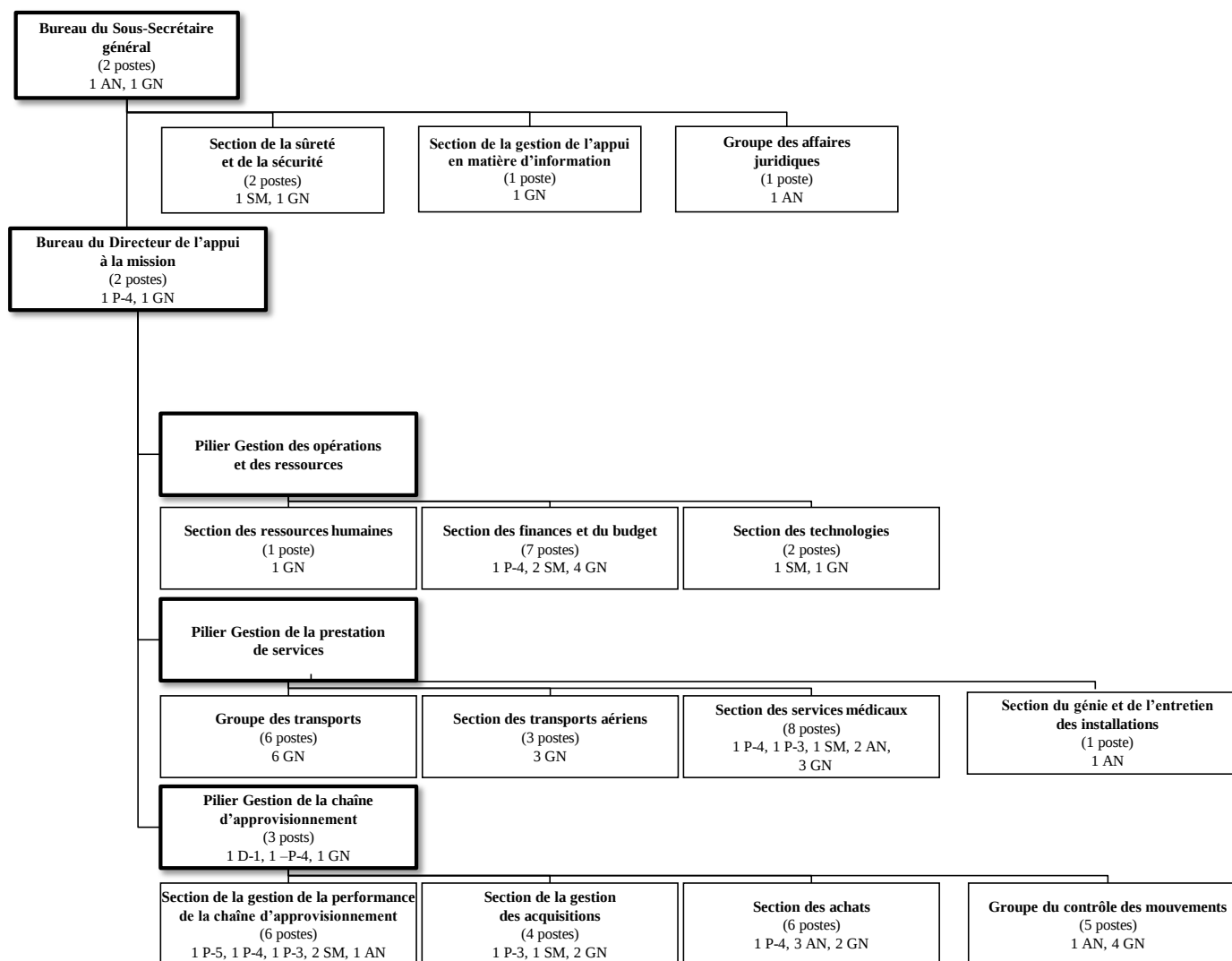
C. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Mogadiscio (347 postes)



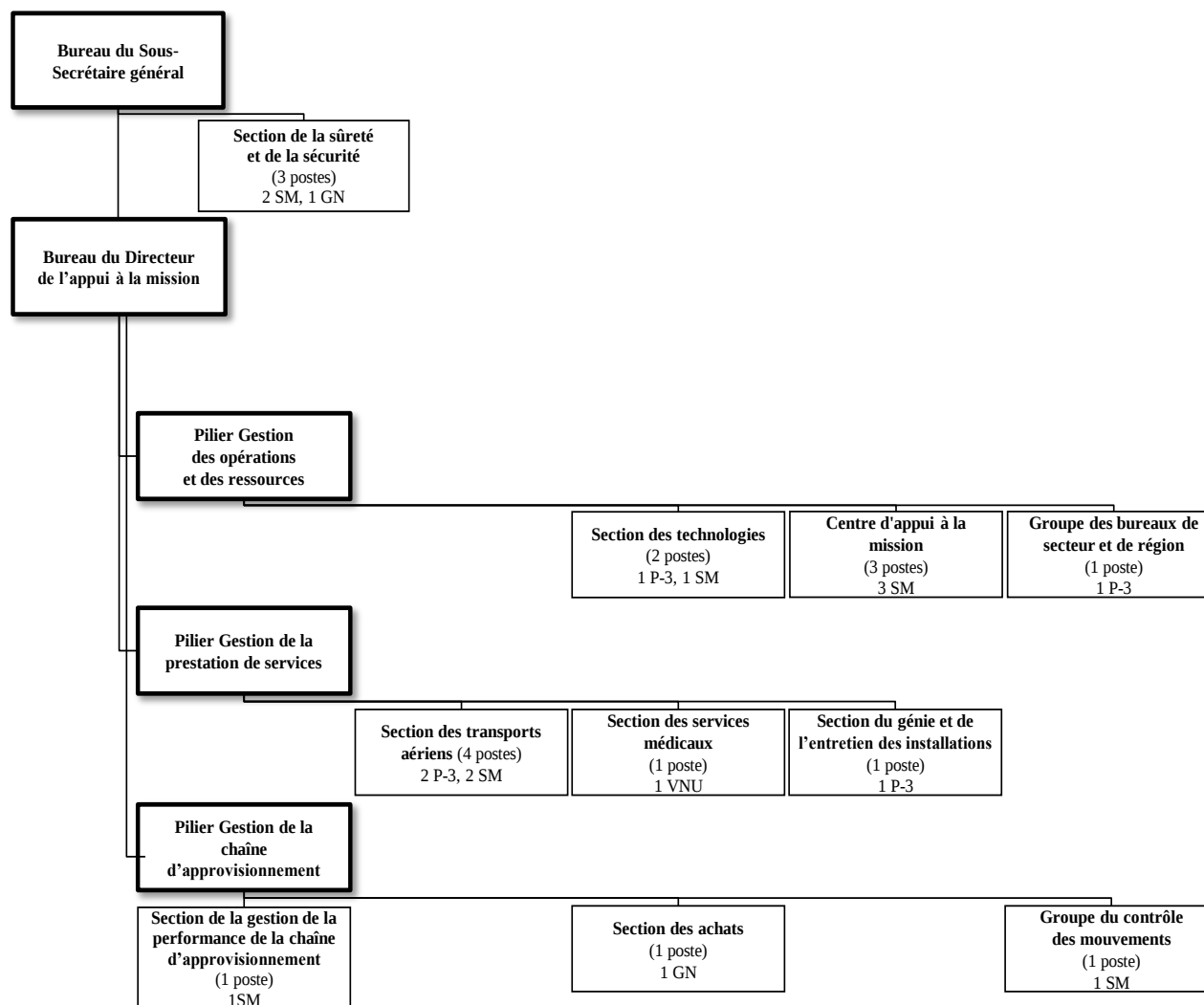
D. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Mombasa (88 postes)



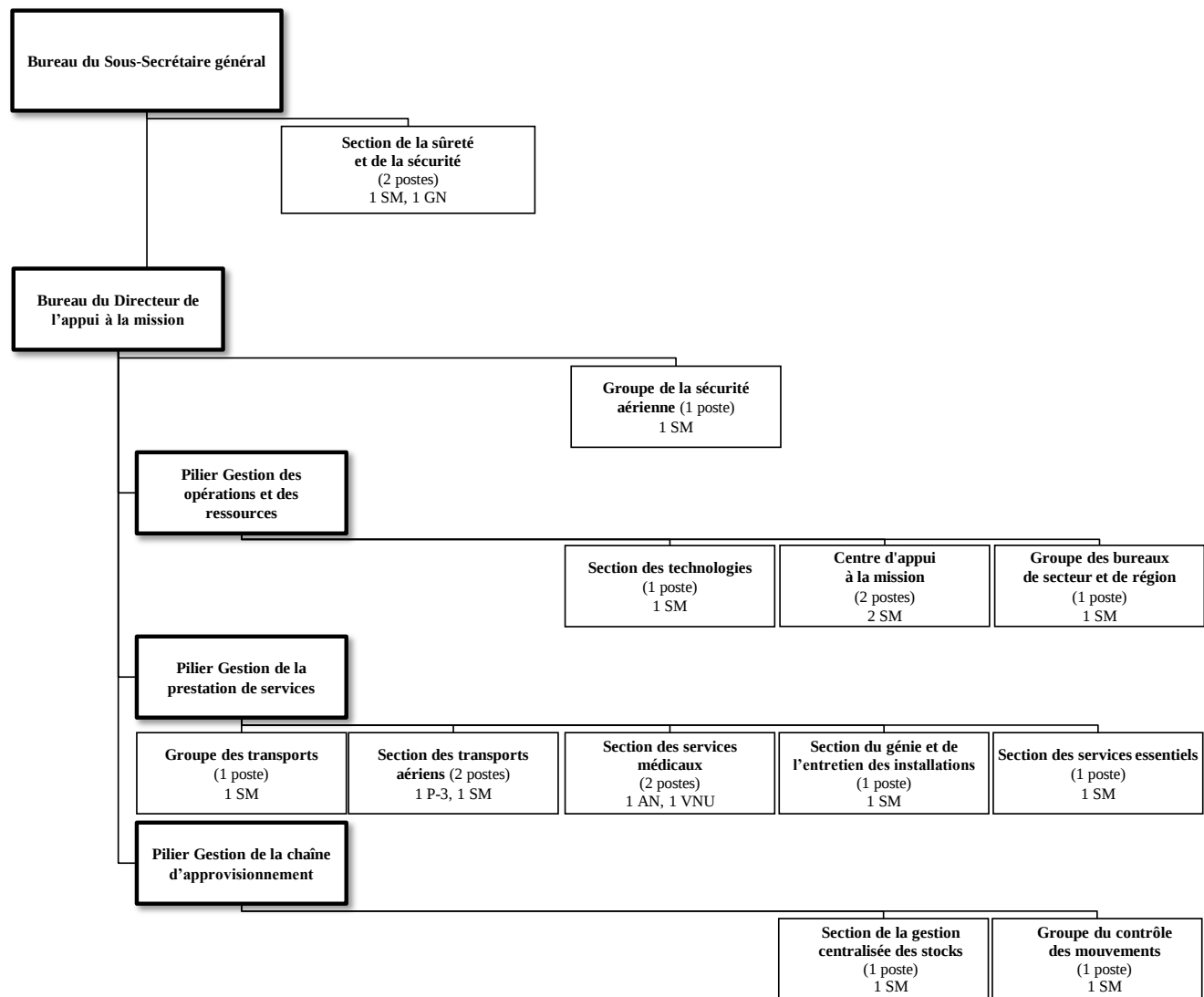
E. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Nairobi (60 postes)



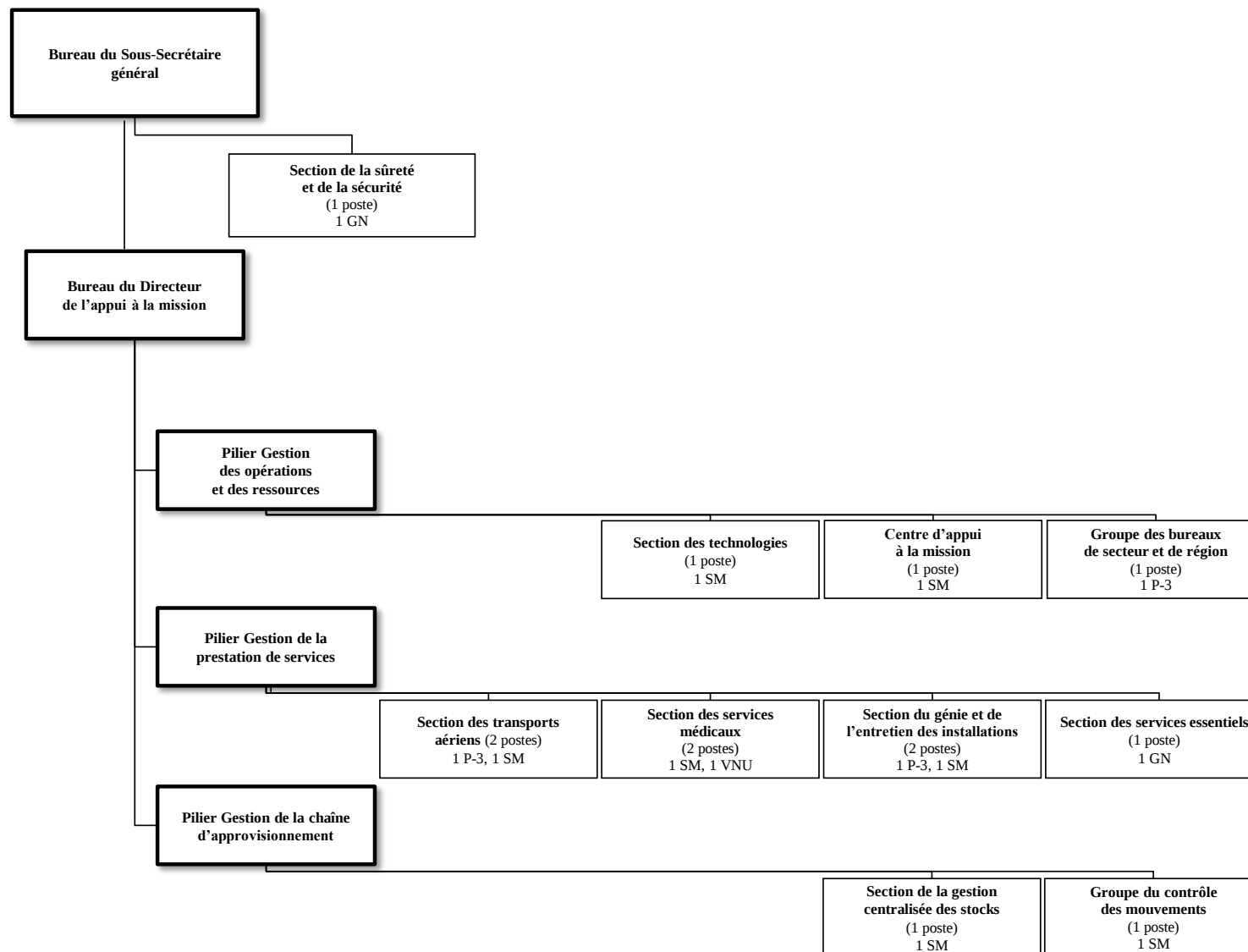
F. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Kismayo (18 postes)



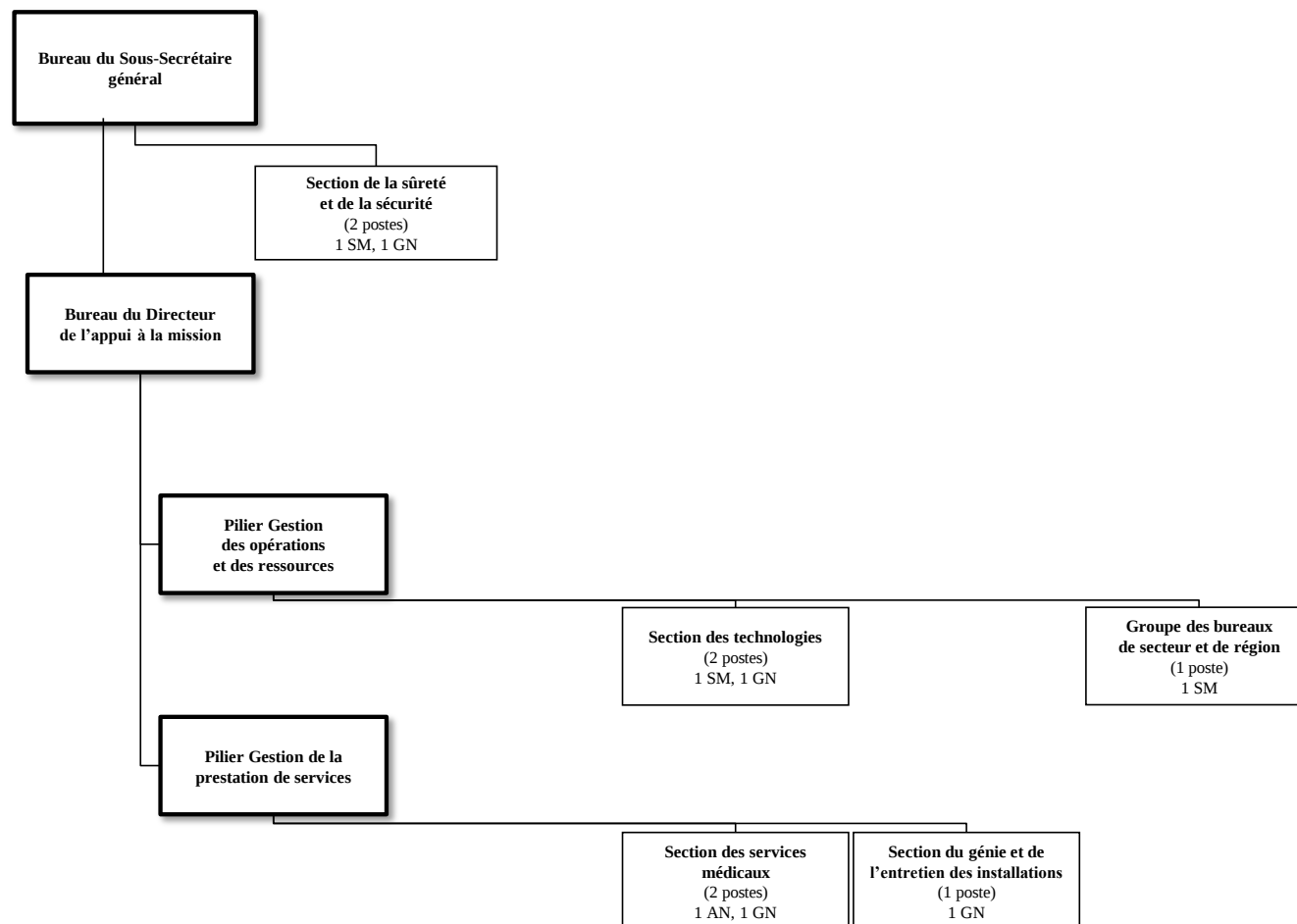
G. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Baidoa (16 postes)

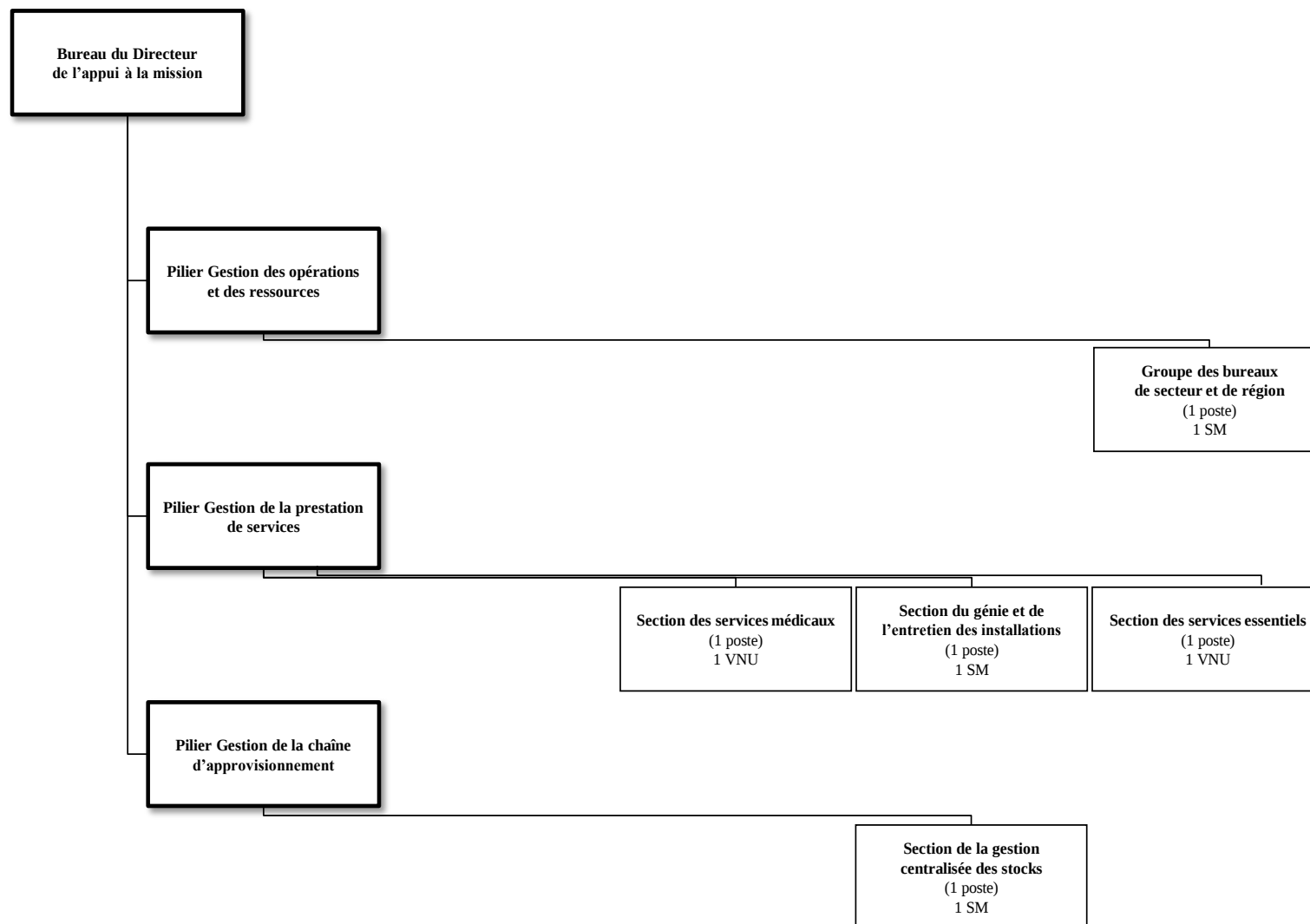


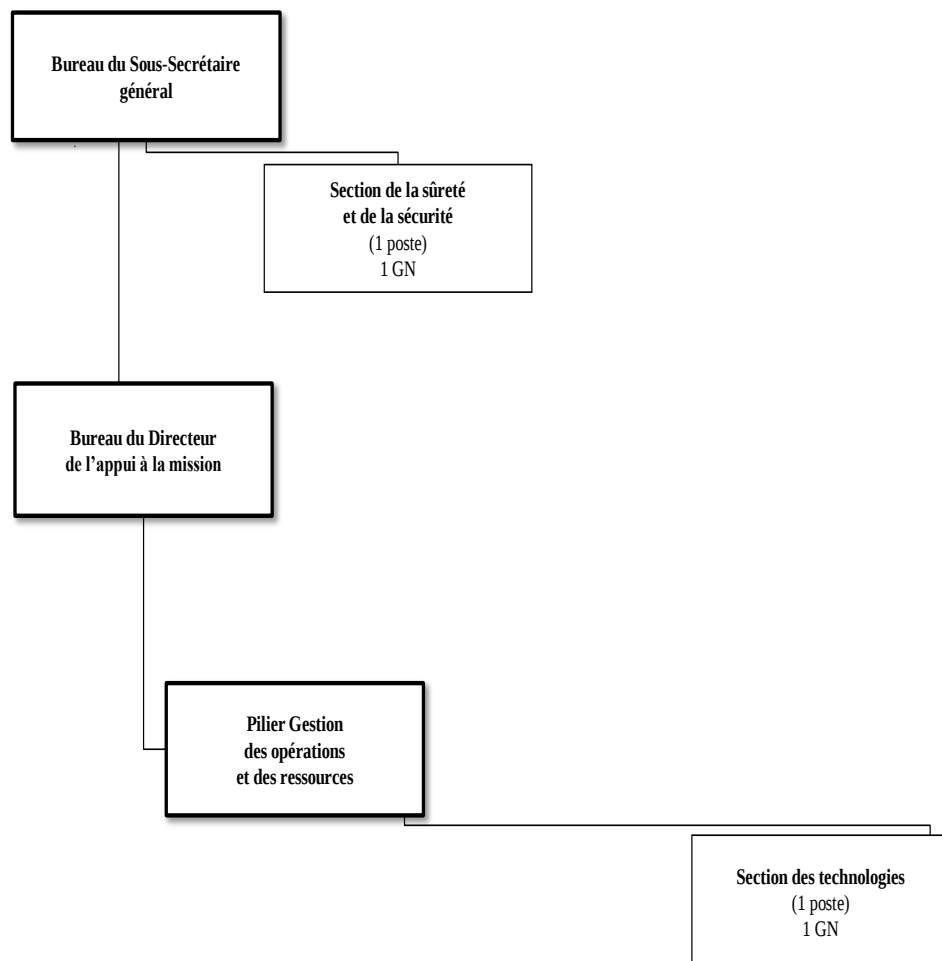
H. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Beledweyne (13 postes)

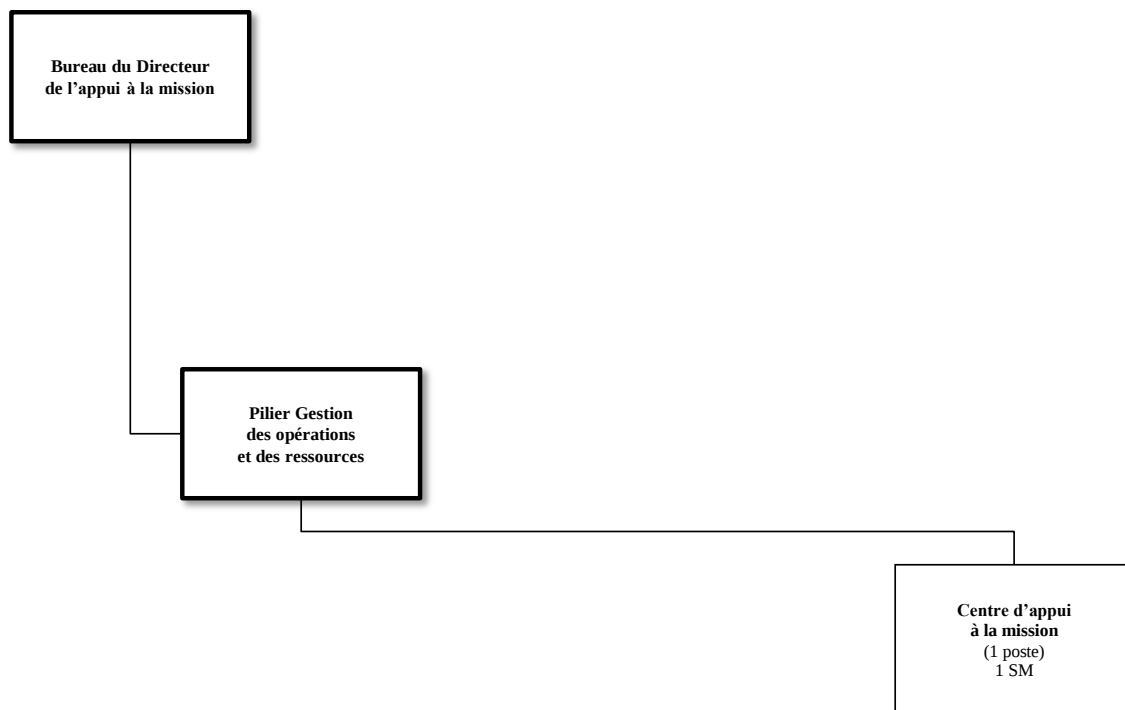


I. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Garowe (8 postes)

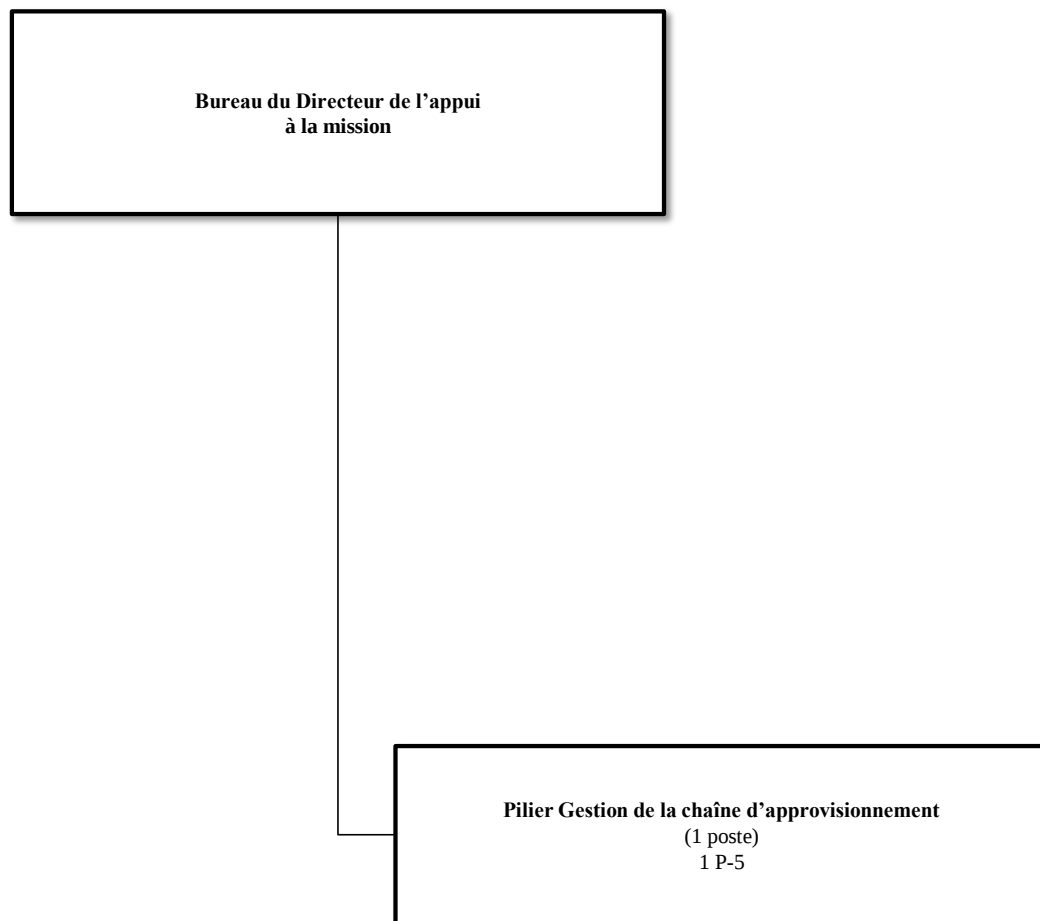


J. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Johar (5 postes)

K. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Hargeisa (2 postes)

L. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Dobli (1 poste)

**M. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Bureau régional d'achat, Entebbe (Ouganda)
(1 poste)**



N. Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, Wajir (1 poste)